

Beaupont



Sommaire



Restauration de l'église



Rentrée des classes le 29 août 2005



Un cœur de village fleuri

p.1

Le mot du maire

p. 2

Le conseil municipal

p. 3

Les employés communaux

Le budget 2005

p. 4

Les travaux et aménagements

p. 5

Démantèlement du site de la laiterie

p. 6

Elimination des eaux parasites (centre bourg)

p. 7

Restauration de l'église : 1ère tranche

Du changement à la paroisse

p. 8

Le logement locatif

p. 9

Le lotissement de la Croix Perron

p. 10

L'aménagement du centre bourg : 3e tranche

p. 12

Giratoire de la Croix Perron

p. 13

Infos-services

p. 19

L'historique de la maison Saint Joseph

p. 20

Portrait : Robert Schuman

p. 22

L'Etat-civil

p. 24

L'école de musique cantonale

p. 25

Les circuits de randonnées

p. 28

Le regroupement pédagogique

p. 30

Une page d'histoire avec Napoléon III

p. 32

Souvenirs d'enfance : les conscrits

p. 33

Beaupont en images

La vie associative

p. 40

La vie associative en images

p. 47

L'amicale des anciens combattants

p. 48

Le club de l'amitié

p. 50

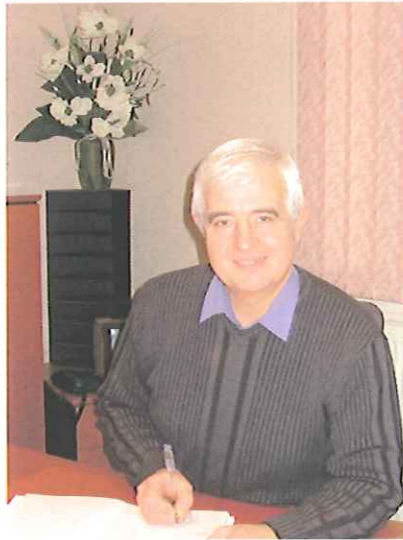
La société de pêche

p. 52

L'amicale tennis

p. 53

Calendrier des manifestations



« L'avenir n'appartient à personne » disait Cocteau ; Mais n'est-il pas de notre devoir d'essayer de le construire pour que nos enfants y trouvent leur place et puissent eux-mêmes transmettre le flambeau.

C'est l'humble et laborieuse tâche qui incombe à chaque individu, c'est l'humble et laborieuse tâche qui nous a été confiée en tant qu'élus dans notre commune, pour notre commune ; une équipe municipale unie et mobilisée pour soutenir le présent, bâtir l'avenir, plus modestement pour vous apporter le meilleur d'elle-même dans le choix de ses orientations budgétaires et de ses réalisations.

Un homme politique disait récemment « aimez qui vous voulez, pensez à qui vous voulez, mais travaillons au service de nos idées », « il n'y a pas de service obligatoire au service d'une personnalité ».

En tant qu'élus de Beaupont, la seule « personnalité » à laquelle notre service est obligatoire, c'est notre village, notre commune !!

Un village qui, avec son centre bourg, prend petit à petit un visage nouveau, retrouve un peu de couleur grâce à une cure de jouvence que nous avons entrepris depuis l'an 2000. C'est la place publique, la traversée du village, ses trottoirs, la restauration extérieure de l'église, les réalisations pavillonnaires.

Des travaux importants qui vont être poursuivis et complétés dans les prochains mois par la finalisation de la traversée du village jusqu'au «

Moulin Niat », avec la création d'îlots de ralentissement, de trottoirs, par la création d'un nouveau lotissement aux parcelles accessibles à la propriété au lieu-dit « La Croix Perron ».

Il reste beaucoup à faire, et notre souci permanent est évidemment le maintien de nos commerces et de nos services. Il va de pair avec une progression de la démographie. Une harmonie indispensable, déjà bien établie, auquel contribue largement un tissu associatif très dynamique. C'est une véritable chance pour notre village ; des jeunes et de moins jeunes qui travaillent en commun dans une fraternité et convivialité exemplaires. Cette chance n'est pas le fruit du hasard, c'est le résultat naturel d'un climat, d'un état d'esprit qui règnent depuis longtemps à Beaupont. Plus qu'ailleurs, les gens s'entendent, s'apprécient, se respectent. Tout simplement, il fait bon vivre à Beaupont. Grand merci à chacun d'y contribuer.

A l'aube de l'année 2006, je vous souhaite à tous une excellente année, une excellente santé.

Georges GOULY

Le conseil municipal



De gauche à droite : Patrick BOUILLOUX, Jean-Louis BAUD, Jean-Noël BLANC, René PUTIN, Claude GRENIER, Nelly ROUSSELOT, Guy MOREL, Georges GOULY (Maire), Christian MOREL, Colette LOMBARD, Georges PUTHET.

Votre conseil municipal

Maire : Georges GOULY

1er Adjoint : René PUTIN, délégué aux bâtiments, finances, sport

2ème Adjoint : Christian MOREL, délégué à la voirie

3ème Adjoint : Colette LOMBARD, déléguée aux affaires scolaires

Conseillers : Jean-Louis BAUD, Jean-Noël BLANC, Patrick BOUILLOUX, Claude GRENIER, Guy MOREL, Georges PUTHET, Nelly ROUSSELOT

Les commissions communales placées sous la présidence du maire

Voirie : Christian MOREL (responsable), Jean-Louis BAUD, Jean-Noël BLANC, Claude GRENIER

Bâtiments : René PUTIN (responsable), Patrick BOUILLOUX, Colette LOMBARD, Guy MOREL, Georges PUTHET

Finances : René PUTIN (responsable), Christian MOREL, Colette LOMBARD, Guy MOREL, Georges PUTHET, Nelly ROUSSELOT

Affaires scolaires : Colette LOMBARD (responsable), Patrick BOUILLOUX, René PUTIN, Nelly ROUSSELOT

Sports : René PUTIN (responsable), Georges PUTHET

Les représentations diverses (membres titulaires uniquement)

Communauté de Communes du Canton de Coligny :

Georges GOULY, Georges PUTHET

SIVOM Bresse-Revermont : René PUTIN

Syndicat d'électricité Haute-Bresse et Syndicat d'électricité de l'Ain : Guy MOREL

Syndicat intercommunal d'aménagement et d'entretien du Sevron et Solnan : Christian MOREL, Jean-Louis BAUD (remplacé par Claude Grenier)

Syndicat intercommunal de distribution d'eau Bresse-Revermont : Christian MOREL, Jean-Louis BAUD (remplacé par Claude Grenier)

Syndicat intercommunal à vocation scolaire : Colette Lombard, Nelly Rousselot

Association touristique du Revermont : Colette Lombard, Christian Morel

Syndicat mixte Bresse-Revermont-Val de Saône : Georges GOULY, René PUTIN, Jean-Noël BLANC, Christian MOREL

Syndicat mixte Bourg-Bresse-Revermont : Georges GOULY

Les employés communaux

Ils sont quatre, à votre service tant pour les démarches administratives que pour l'entretien de la voirie, des bâtiments, des espaces verts, de la surveillance des enfants à la cantine... Ce sont les employés municipaux. De gauche à droite : Liliane Moiraud (administratif), Albert Janichon, Colette Putin et Jean-Luc Bouvard (techniques). Albert a complété l'effectif le 1er



décembre 2005 à temps non complet, après une embauche saisonnière de 7 mois. Il est plus particulièrement affecté à l'entretien des espaces verts, des bâtiments. On peut également le retrouver tous les matins au portail de l'école pour l'accueil des enfants à la descente du car scolaire. Souhaitons-lui pleine réussite dans ses nouvelles fonctions.

COORDONNÉES DE LA MAIRIE

Tél. 04.74.51.21.62
Fax 04.74.51.24.77
e.mail : mairie.beaupont@wanadoo.fr
Secrétariat ouvert au public les lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi de 9 à 12 h
Permanences du maire le samedi matin

Finances

2005 - BUDGET DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

CHARGES A CARACTERE GENERAL (eau, électricité, combustibles, entretien bâtiments, voies et réseaux, matériel, assurances, téléphone,...)	65 800 €
CHARGES DE PERSONNEL	88 030 €
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (indemnités élus, subventions aux associations, contributions à divers organismes publics...)	68 486 €
CHARGES FINANCIERES (intérêts des emprunts)	3 660 €
DEPENSES IMPREVUES (sans aucune affectation-réserve)	7 840 €
AUTOFINANCEMENT reporté en section d'investissement	48 108 €
TOTAL	281 924 €

RECETTES

PRODUITS DES SERVICES (concessions du cimetière, remboursements divers...)	6 220 €
ATTENUATION DE CHARGES (remboursement sur salaire du personnel)	100 €
IMPOTS ET TAXES (contributions directes et indirectes)	110 755 €
DOTATIONS, PARTICIPATIONS & SUBVENTIONS (de l'Etat, du Département, des Groupements de Collectivités...)	150 034 €
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE & PRODUITS FINANCIERS (revenus des immeubles essentiellement)	14 815 €
TOTAL	281 924 €

2005 - BUDGET D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

EQUIPEMENT y compris restes à réaliser sur année précédente	
- Aménagement centre bourg -2ème tranche	5 500 €
- Réfection église (toiture/façade)	151 270 €
- Réseau eaux parasites centre bourg	133 000 €
- Logements OPAC 2ème tranche Clos du Lavoir	24 000 €
- Local technique communal : EDF-téléphone	14 500 €
- Destructeur document mairie	540 €
- Talkies-walkies, lampe projecteur pour CPI	1 000 €
- Ordinateur école	2 000 €
- Sécurité : mise aux normes école	6 500 €
- Poteau incendie Beaupont-village	5 200 €
- Achats taille haie & pulvérisateur	980 €
- Logiciel informatique mairie	250 €

OPERATIONS FINANCIERES (remboursement
d'emprunts...)

TOTAL.....361 891 €

RECETTES

EQUIPEMENT y compris restes à réaliser sur année précédente	
- Aménagement centre bourg -2ème tranche	19 622 €
- Réfection église (toiture/façade)	38 721 €
- Réseau eaux parasites centre bourg	61 109 €
- Logements OPAC 2ème tranche Clos du Lavoir	11 214 €
SOUS-TOTAL	130 666 €

OPERATIONS FINANCIERES :

- solde d'exécution reporté (année 2004)	6 598 €
- virement de la section de fonctionnement	48 108 €
- TVA récupérée sur investissement	30 198 €
- Fonds de réserve (excédent fonctionnement)	66 321 €
- Emprunt	80 000 €
SOUS-TOTAL	231 225 €

TOTAL.....361 891 €

Travaux et aménagements divers

BÂTIMENTS



2002 : réfection de la toiture de la cantine (12 583 €) avec subvention du conseil général (3 099 €), installation du chauffage à la caserne des pompiers (919 €).



2003 : portail et pose clôture local technique site ancienne scierie (8 452 €), climatisation des 2 bureaux de la mairie (5 300 €), réfection des sanitaires inter sociétés (2 315 €).



2004 : réfection sanitaires place de l'église (844 €).

ASSAINISSEMENT

Station de relevage au Moulin Niat (4 490 €), réparation pompe de relevage à la station d'épuration (1 763 €).



AMÉNAGEMENTS ET PARTICIPATION DIVERS

Révision de la carte communale (règlement d'urbanisme) approuvée par le conseil municipal le 25 juillet 2002 et rendue exécutoire au 5 novembre 2002 (5 011 €).

2003 : réfection du sol du court de tennis (3 308 €) avec une participation de l'amicale tennis de 738 €, participation versée à la commune de Domsure à hauteur de 1800 €, soit 30% de la dépense, pour le remplacement des projecteurs d'éclairage du terrain de football.

2003-2004 : carte de zonage assainissement (24 218 €) avec une aide financière du conseil général et de l'agence de l'eau (13 224 €).

2005 : poteau incendie au bas du centre village (5 002 €).

MATÉRIELS



2002 : faucheuse d'accotement (9 572 €), petite remorque et rehausse (375 €), vide-cave pompiers (739 €).
2003 : madrier franchissement pompiers (407 €).
2004 : tables et chaises école (766 €), casques, bottes pompiers (363 €).
2005 : taille-haie (450 €), destructeur documents mairie (538 €), pulvérisateur (530 €), choix d'une location pour le photocopieur mairie, projecteur portatif & 2 portatifs pompiers (897 €).



2005 : les élèves se familiarisent avec l'outil informatique et internet grâce à l'achat de 2 ordinateurs et 1 scanner (1 966 €).

VENTE ET ACQUISITIONS



1996 : scierie Puvilland

Vente d'une parcelle à M. et Mme Decottignies au "Clos les Ferrières" en 2002. Acquisition d'une parcelle utilisée comme "parking des pêcheurs" au Moulin Niat (indivision

Jaillet), du verger au centre bourg (Mme Bilon), de l'ancienne scierie Puvilland (2003), échanges de terrains avec le département suite à la création d'un nouveau tronçon de la RD n°52 qui relie l'échangeur A39 au rond-point de la Croix Perron (sur les secteurs Bois Bacchus, Les Greffets, Champ Bouchoux).

Un gros chantier en 2003 : le démantèlement du site de la laiterie

UN BREF RETOUR EN ARRIÈRE

- 1937 : création d'un groupement de producteurs de lait «beurrerie coopérative Beaupont-Pirajoux»
- 1938 : construction des premiers bâtiments, d'autres seront érigés par la suite
- 1995 : fusion de la laiterie coopérative Beaupont-Domsure-Pirajoux avec celle d'Etrez
- 4 octobre 1995 : cession gratuite au prix symbolique de 1 franc, non recouvré, par la laiterie coopérative agricole d'Etrez-Beaupont à la commune de Beaupont des bâtiments laiterie et station d'épuration
- 15 novembre 1996 : vente des garages à la SCI Le Sevron (aujourd'hui dénommée Rotisseries Bressanes)
- 5 mars 1997 : vente à terme sur 12 ans du bâtiment principal à la SCI SAT Pierre Andréoli.

Suite à la défaillance du repreneur du bâtiment principal, la SCI SAT Pierre Andréoli, le site s'est rapidement trouvé à l'abandon avec la déchéance qui en résulte.

Face à l'état de salubrité inquiétant de l'ensemble des bâtiments, la commune a décidé début 2003 le démantèlement du site.

4 entreprises ont répondu à l'appel d'offre pour un le montant variant de 22 868 € HT (27 350.13 € TTC) à 40 810 € HT (48 808.76 € TTC). L'entreprise la moins disante, la SARL DDTSL Monsieur Gianotti, à Saint Denis les Bourg, est retenue. Les travaux sont réalisés dès le 30 juin 2003 dans des conditions correctes avec une gêne limitée pour les riverains.

Fin septembre, le concassage des matériaux a produit un volume de 3 369 tonnes (657 T enfouies en fosse, 1 462 T pour remblaiement de la plateforme, 1 250 T rachetés par la commune et destinées au renforcement de chemins communaux ou de l'association foncière). Coût du concassage et rachat des matériaux : 11 590 € HT (13 861.64 € TTC)

La commune bénéficie ainsi à ce jour d'une réserve foncière particulièrement bien située dont la destination future n'est pas encore établie (les idées ne manquent pas !!!).



Élimination des eaux parasites dans le bourg

La commune possède un réseau d'assainissement de type unitaire réalisé sur les années 1973-1974-1975. Ce type de réseau récolte les eaux usées ainsi que les eaux pluviales dans une seule et même canalisation.

Cette configuration engendre plus particulièrement des problèmes par temps de pluie. En effet, les eaux usées sont diluées par les eaux pluviales. Le traitement des eaux usées à la station d'épuration devient donc inefficace. De plus, le réseau devient insuffisant lors d'évènements pluviaux importants : par exemple, il a été constaté le débordement des eaux sur la route départementale au bas du centre bourg.

Pour remédier à ces problèmes, il est de plus en plus recommandé de réaliser un réseau séparatif (un réseau d'eaux pluviales, un réseau d'eaux usées).

Sur une partie du centre bourg, à partir des pavillons locatifs du clos du Lavoir, une étude de réseau séparatif a été engagée par la commune permettant de canaliser les eaux pluviales des habitations et du bassin versant du village.

TRAVAUX ENGAGÉS

Une conduite de diamètre 800 mm sur 220 m de longueur a été créée depuis le bief situé au sud du bourg jusqu'au CDI afin de reprendre un fossé qui se jetait dans le réseau unitaire.

Deux antennes ont également été posées :

- l'une en DN 400 sur 155 ml le long du CDI, côté mairie, pour reprendre des grilles et le réseau pluvial du lotissement Opac (clos du Lavoir),
- l'autre en DN 300 sur 70 ml le long du CDI, côté Ouest, pour reprendre des grilles.

A hauteur de la station, à l'arrivée de ce nouveau réseau séparatif d'eaux pluviales, il a été nécessaire de réaliser une nouvelle conduite DN 1200 traversant la chaussée et se jetant directement dans le bief.

De part et d'autre du DN 1200, le bief a été renforcé au moyen d'enrochements avec aménagement d'une zone de dissipation d'énergie.

Le chantier,



Le CDI bien malmené

démarré début décembre 2004, s'est terminé par des travaux de réfection de chaussée mi-avril 2005.

Le montant total de l'opération s'élève à 133 839 € TTC, avec une aide du Conseil Général de l'Ain de 42 000 € et de l'Agence de l'Eau de 19 109 €.

STATION D'ÉPURATION - MISE EN PLACE DE L'AUTOMATE POUR AMÉLIORER LE REJET

Parallèlement à la mise en place du réseau séparatif des eaux pluviales dans le bas du centre bourg, un automate a été installé dans l'armoire de commande de la station d'épuration afin d'optimiser le fonctionnement des pompes dans un souci permanent d'améliorer le rendement de la station et la qualité des eaux de rejet.

L'entreprise Pieraut de Saint Amour (Jura) a réalisé les travaux en mars 2005 pour un coût de 2 900 € hors taxes.



Réunion de chantier

L'église : un patrimoine à protéger



Ces dernières années, le conseil municipal a dû porter son attention sur la restauration, devenue indispensable, de l'église. Cet édifice plus que centenaire, élevé en 1876, n'a guère connu d'importants travaux malgré les altérations progressives car les financements à mobiliser sont disproportionnés par rapport aux moyens dont dispose la commune.

La réfection du clocher a bien été entreprise dans les années 1970, et puis plus récemment, de 1992 à 1997, les vitraux.

En 2002, devant l'urgence de son état extérieur, une réflexion est conduite. Un cabinet d'études est missionné pour établir un programme de restauration minimum dans le cadre d'un cahier des charges spécifique à ce genre de monument.



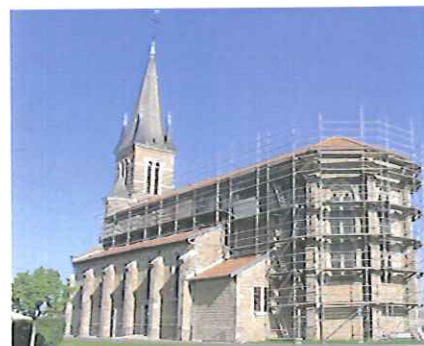
Le cabinet AC3 Cropier, maître d'œuvre retenu, propose les travaux suivants :

- charpente, couverture, zinguerie
- façade, évacuation des eaux pluviales
- remise à niveau du perron
- porte d'entrée.

Le montant cumulé des travaux est estimé à 163 542 € TTC. Le Conseil Général apporte une subvention de 38 721 €.

Les travaux ont débuté en mars 2005 pour se terminer en octobre de cette même année. Il reste cependant la porte d'entrée principale. Les travaux seront exécutés début 2006 par les entreprises Riondy de Cormoz pour la menuiserie et Neveu de Pirajoux pour la peinture.

L'église a déjà retrouvé un peu de son éclat d'origine. Il reste néanmoins les travaux d'intérieur à programmer ultérieurement.



LES ENTREPRISES DU GROS OEUVRE

- Vuillermoz (de Lyon) : échafaudage
- Humbert (de Bourg en Bresse) : charpente, toiture, zinguerie
- Société Nouvelle Barberot (de Bourg en Bresse) : façade, canalisations

Du changement à la paroisse

Le Père Richard Szwast a quitté Coligny à l'automne 2003. Il a marqué les esprits par son dynamisme, son sens de l'humour, sa générosité, sa convivialité qui lui ont permis d'être apprécié de tous. Après Modène, il a aujourd'hui en charge la paroisse italienne de Santa Lucia, ville de 5000 habitants, à une soixantaine de kilomètres de Venise. Quelques amis de nos paroisses l'ont retrouvé l'année passée dans sa Pologne natale, plus particulièrement dans son petit village d'Iwla où réside sa famille. Quelques-uns l'ont retrouvé en juin pour l'accompagner lors de son jubilé sacerdotal, d'autres en août au cours des vacances estivales. Que le Père Richard, comme l'ensemble de sa famille, soient chaleureusement remerciés pour leur excellent accueil.

Dès novembre, le Père Félix Touarikissa a pris en charge les paroisses de Coligny, Salavre, Villemotier, Beaupont et Domsure. Il était précédemment en poste à la Guadeloupe. Le Père Félix est originaire du Congo où il officiait depuis plusieurs années dans 22 petites communautés. Il peut être contacté à la cure de Coligny au 04.74.30.10.88. Nous lui renouvelons nos vœux de bienvenue, et espérons qu'il trouvera le meilleur accueil après de nos populations.



12 juin 2005 : le Père Richard devant sa maison à Iwla à l'occasion de son jubilé sacerdotal



Le Père Félix

Le logement locatif

Notre équipe municipale a toujours considéré la qualité du logement comme une priorité dans ses actions, pour le maintien et le développement de sa population indispensable à la survie du village et de ses services.

En 1987, l'Opac effectuait une première opération sur notre commune, la réhabilitation de l'ancien presbytère en 6 logements qui sont et qui ont été toujours occupés.

En 1998, réalisation de 6 pavillons locatifs avec la Semcoda au "Clos les Ferrières".

Après avoir fait l'achat, dans des conditions avantageuses auprès de Mme Colette Chanel, d'un terrain de 8 010 m², la commune a, dès 2001, cédé gratuitement à l'Opac 2 099 m² pour construire 6 nouveaux logements car la demande était importante. Ces logements ont trouvé immédiatement preneurs (mise en service : juillet 2002).

Devant le succès de cette réalisation, la commune, toujours avec le partenariat de l'Opac, lançait une seconde opération de construction de 6 autres logements (3 T3, 3 T4). 3 277 m² de terrain supplémentaire seront cédés gratuitement à l'Opac,

portant à 5 376 m² la superficie totale du clos pavillonnaire "du Lavoir".

Au 1er janvier 2005, les locataires prenaient possession de leurs appartements.

Nous pouvons féliciter l'Opac pour ce joli ensemble immobilier qui s'intègre parfaitement dans notre paysage rural, et, de par les échos des locataires, « il fait bon y vivre ».

Ce lotissement a été baptisé « clos du lavoir » en souvenir de notre ancien lavoir. L'inauguration s'est déroulée vendredi 16 septembre 2005 en présence de notre député Jean-Michel Bertrand, Yves Clayette président de l'Opac de l'Ain, administrateurs et directeurs de l'Opac, élus locaux...

Bienvenue à toute une population nouvelle sur la commune.



16 septembre 2005 : inauguration des logements



L'habitat futur : le lotissement de la Croix Perron

Nous ne reviendrons pas sur la nécessité de disposer de terrains constructibles afin de permettre l'accès à la propriété pour nos populations locales dans des conditions favorables, lorsque l'on sait l'ambiance actuelle, plutôt spéculative en ce domaine.

C'est une démarche souvent de longue haleine et coûteuse pour une petite commune.

Toutefois, les différentes transactions et échanges avec le Département dans le cadre de la réalisation de la bretelle de raccordement RD52 du Biolay via la Croix Perron ont permis l'acquisition de 1 ha 52 ares et 62 ca de terrain. Cette superficie a été

augmentée tout récemment de 22 a 46 ca suite à une vente par Mme Evelyne Michon.

Les travaux de viabilisation d'une grande partie de ces terrains - adduction d'eau, réseau d'assainissement, électricité et téléphone - devraient débuter au cours du 1er semestre 2006.

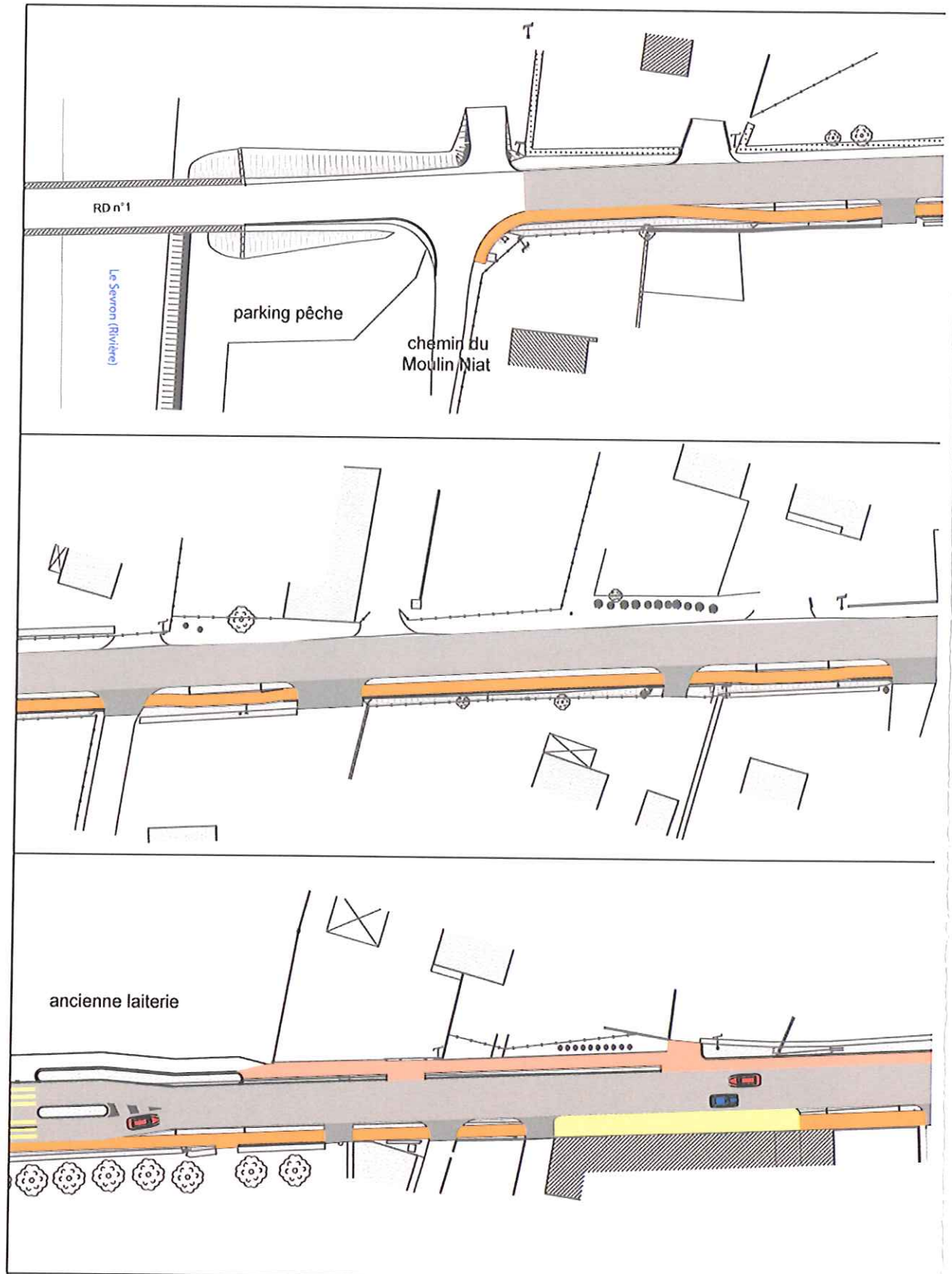
La maîtrise d'oeuvre a été confiée au cabinet IG2 de Lons le Saunier. Ce lotissement comportera 9 parcelles. Bien situé dans un cadre panoramique et végétalisé, il suscite déjà l'intérêt de jeunes et de moins jeunes ménages candidats à la construction.

Ceci n'est qu'une esquisse provisoire. Le projet sera définitif d'ici quelques semaines.



La 3e tranche de l'aménagement

L'aménagement du centre bourg, dont la réalisation était prévue en 3 tranches, a connu une période de sommeil après la réalisation des 1ère et 2ème tranches. Les priorités budgétaires, le manque d'aides publiques, la nécessité de réaliser préalablement les travaux de pose de canalisations d'eaux pluviales et d'adduction d'eau potable expliquent le report de la dernière tranche.

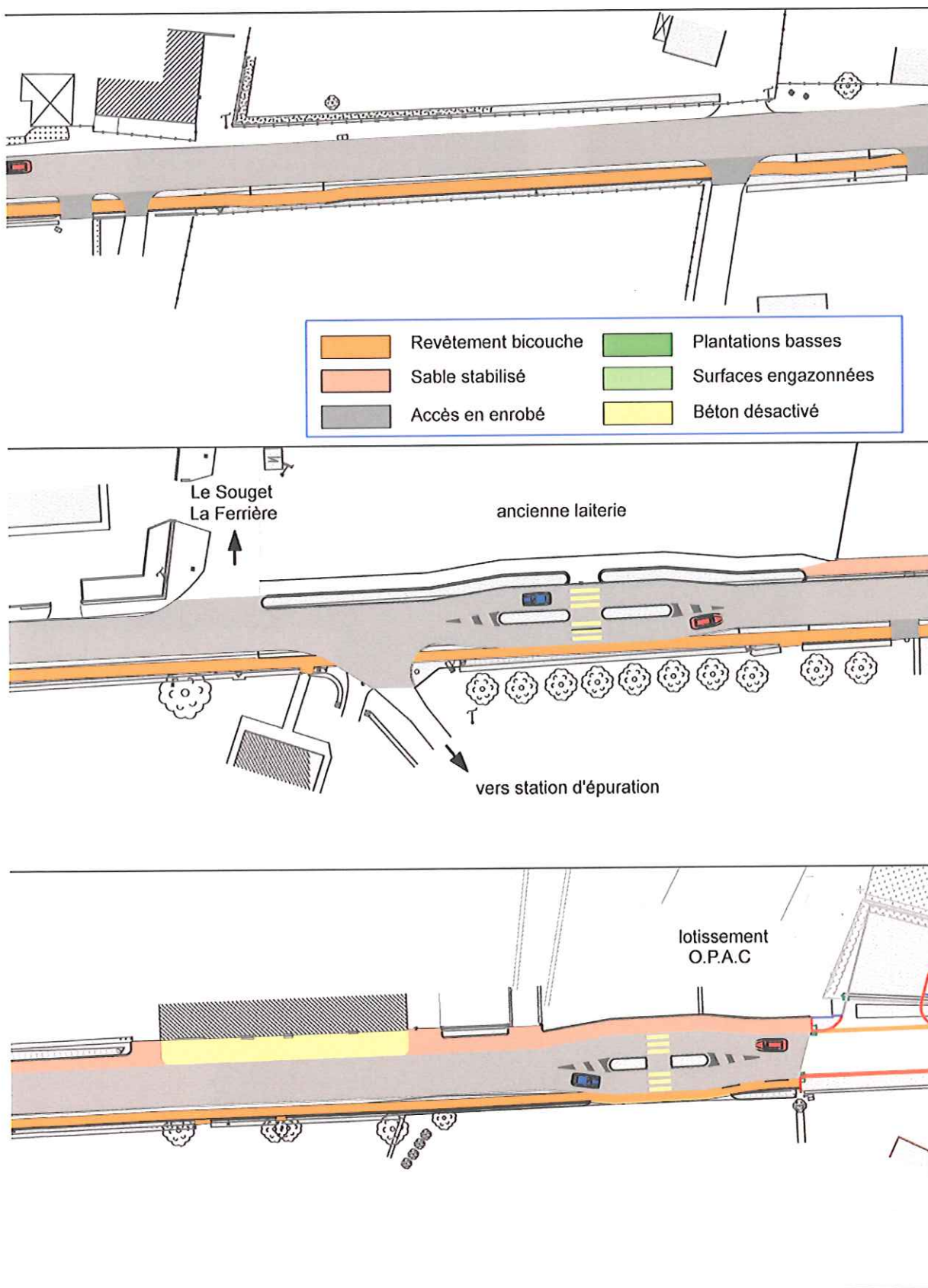


du centre bourg

Néanmoins, ces travaux, qui doivent se poursuivre jusqu'à la sortie de notre village au droit du Sevron, ont fait l'objet d'un avant-projet estimé à 200 000 € TTC.

Une présentation du projet aux riverains a permis la prise en compte de diverses remarques ou observations.

L'étude détaillée de cet aménagement visant à améliorer la sécurité, lancée fin 2003-début 2004, devrait permettre de voir les travaux se réaliser en 2006 ou au plus tard début 2007.



Aménagement du giratoire de la Croix Perron



une meilleure sécurité grâce à ses nouvelles caractéristiques géométriques, à la création d'un accès pour le futur lotissement communal et à la mise en place d'un éclairage complet du carrefour giratoire.



Débutés en 2001, les travaux d'aménagement du giratoire de la Croix Perron n'ont pu être menés à leur terme en raison de difficultés d'acquisitions foncières. En conséquence, la branche en direction de Domsure a dû faire l'objet d'un raccordement provisoire maintenu sur une période jugée particulièrement longue au goût de la municipalité. Malgré les relances auprès de la direction départementale de l'équipement, services des routes départementales et des élus, il aura fallu attendre l'été 2005 pour voir le redémarrage des travaux.

Une nouvelle consultation d'entreprises comprenant les travaux d'aménagement du giratoire et ceux de reprise des glissements de talus de la RD 52 à « Leschaux » a conduit à l'élaboration d'un marché entre le département et l'entreprise SOCAFL de Pont de Veyle pour un montant de

154 135,22 € TTC.
Les travaux, débutés en juillet, se sont terminés fin septembre. Cet aménagement, marquant l'entrée de notre village, offre



Mairie de BEAUPONT :

Tél. 04.74.51.21.62

Télécopie 04.74.51.24.77

e.mail : mairie.beaupont@wanadoo.fr

secrétariat ouvert au public les lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi de 9 à 12 h

Permanences du maire : le samedi matin

Pompiers : 18

En cas d'incident de petite gravité (nid de guêpes, frelons..) appeler le pompier de votre quartier

Chef de corps : adjudant-chef Jacques MOIRAUD Tél. 04 74 51 27 19

Samu : 15

Gendarmerie : 04.74.30.11.29

Permanences de la brigade de Coligny :

Lundi et samedi 8 à 12 h - 14 à 18 h

Mercredi 14 à 18 h

La brigade de Montrevel en Bresse est ouverte :

Tous les jours en semaine de 8 à 12 h et de 14 à 19 h

Le dimanche et les jours fériés de 9 à 12 h et de 15 à 19 h

Ecole primaire BEAUPONT : 04.74.51.20.63

Ecole primaire DOMSURE : 04.74.51.26.70

Direction de l'Équipement : 04.74.25.68.80 (Montrevel en Bresse)

Service des eaux SOGEDO : 03.84.48.83.37 (Saint-Amour)

EDF service dépannage : 04.74.25.68.80 (Montrevel en Bresse)

Trésor public Coligny : 04.74.30.11.37

Paroisse : Père Félix Touarikissa, cure de Coligny 04.74.30.10.88

Correspondants presse :

La Voix de l'Ain - Marie-Noëlle GOULY - 04.74.51.25.19

Le Progrès - Liliane MOIRAUD - 04.74.51.27.19



BIBLIOTHÈQUE Prêt de livres et de CD musique :

Permanences : mercredi de 17 à 18 h et samedi de 10 à 11 h 30

Cotisations : 7 €

Gratuité pour les jeunes de moins de 16 ans

TARIFS DE LOCATION SALLE DES FÊTES

Apéritifs et vins d'honneur :

- Particuliers de la commune : 30.49 € - y compris cuisine et verres

- Particuliers extérieurs : 45.73 € - y compris cuisine et verres

Manifestations sociétés locales : 76.22 € - y compris cuisine et vaisselle

Soirées dansantes sociétés locales : 106.71 € - y compris cuisine et vaisselle

Repas :

- Résidents de la commune : salle 76.22 €, cuisine 15.24 €, vaisselle 15.24 €, journée supplémentaire 30.49 €

- Non résidents de la commune : salle 91.47 €, cuisine 15.24 €, vaisselle 15.24 €, journée supplémentaire 30.49 €

Pour les soirées dansantes et les repas, il sera demandé une caution de 300 €. Une attestation d'assurances responsabilité civile sera à produire.

Possible de louer la sono à la salle des fêtes (pas de lecteur de CD)

Sociétés locales : 7.62 € ; Particuliers de la commune : 15.24 € ; Particuliers extérieurs : 30.49 €

CIMETIÈRE COMMUNAL

- Concession terrain pour 2 m² :

. 10 ans : 42 €

. 30 ans : 102 €

. 50 ans : 180 €

La pose d'un caveau implique l'achat immédiat d'une concession de terrain

- Concession case colombarium - 2 urnes maxi :

. 15 ans : 252 €

Les noms des défunts pourront être inscrits aux frais des familles sur les cases. Pas de dépôt de fleurs

- Jardin du souvenir :

Dispersion des cendres : 30 €

Pas de plaques, pas de dépôt de fleurs

CADASTRE

Pour la délivrance d'extraits de plans cadastraux :

Habilitation exclusive du service du cadastre - rue Charles Tardy à Bourg en Bresse - 04.74.32.71.39.

LISTE ÉLECTORALE POLITIQUE

Les demandes d'inscriptions sont reçues en mairie toute l'année. N'attendez pas le 31 décembre pour vous inscrire. Se munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

RECENSEMENT DE LA POPULATION



Commune de moins de 10 000 habitants, un recensement sera réalisé désormais une fois tous les 5 ans. Les beaupontois seront recensés une première fois entre

2004 et 2008 (premier cycle), en 2007 très exactement (décret n°2003-561 du 23 juin 2003).

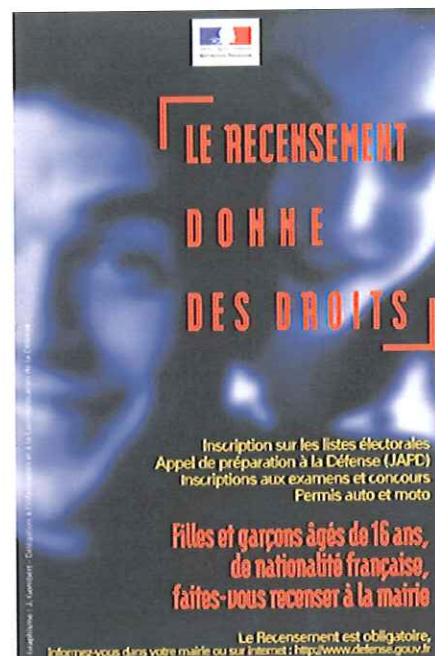
Pour information, recensement des communes du canton :

2004 : Villemotier

2006 : Bény, Marboz, Pirajoux

2007 : Beaupont, Coligny, Domsure, Salavre

2008 : Verjon



COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

A la porte du domicile, tous les lundis matins

POINTS D'APPORT VOLONTAIRE

Deux dépôts sont à votre disposition : l'un au bas du village (en bordure de la voie communale n° 2, derrière la plateforme de l'ancienne laiterie), l'autre au nord de la commune en bordure du Solnan sur le CD n° 56 - au Biolay -.

Merci de veiller au respect de ces environnements. Ne pas déposer ou laisser traîner cartons et emballages à proximité.

LA DÉCHETTERIE À PIRAJOUX

Tél. 04.74.47.32.14

Horaires d'ouverture :

- HIVER (1er octobre-31 mars)
les lundi et vendredi de 14 à 17 heures
les mercredi et samedi de 9h 30 à 12 h et de 14 à 17 heures
- ETE (1er avril-30 septembre)
les lundi et vendredi de 14 h à 18 h 30
les mercredi et samedi de 9 h 30 à 12 h et de 14 h à 18 h 30

Information sur les déchets d'équipements électriques et électroniques :

Suite à la parution du décret n° 205-829 du 20 juillet 2005, la communauté de communes vous informe de l'obligation de ne pas se débarrasser des déchets d'équipements électriques et électroniques avec les déchets en mélange et de la mise en place de systèmes de collecte.

Votre distributeur, qu'il soit un artisan commerçant ou un grand magasin doit vous reprendre gratuitement votre ancien appareil pour l'achat d'un neuf dans la limite de la quantité et du type d'équipement.

Par exemple, si vous achetez un nouveau téléviseur, votre magasin X est dans l'obligation de reprendre votre ancien téléviseur sans frais supplémentaire. Dorénavant, la déchetterie se réserve le droit de refuser ces déchets et vous renvoie vers votre distributeur.

Sont concernés par cette nouvelle disposition, tous les appareils électroménagers petits et gros (sèche-cheveux, grille-pain, cuisinière, réfrigérateur, machine à laver...), les téléviseurs, ordinateurs, téléphones, consoles de jeux...

BRÛLAGE DES DÉCHETS VÉGÉTAUX PAR LES PARTICULIERS

Extrait de l'arrêté préfectoral du 6 octobre 2005

L'article 84 du règlement sanitaire départemental est modifié comme suit :

-Tout dépôt sauvage de déchets ou de débris de quelque nature que ce soit, ainsi que toute décharge brute de déchets ménagers ou de déchets issus des activités artisanales, industrielles ou commerciales sont interdits...

Le brûlage à l'air libre ou à l'aide d'incinérateurs individuels des déchets ménagers et assimilés, des déchets issus des activités artisanales, industrielles ou commerciales est interdit.

-Les déchets végétaux des parcs et jardins sont des déchets ménagers, partie fermentescible. Ils sont constitués principalement de bois provenant des débroussaillages, de la taille de haies, arbres et arbustes et de verdure provenant des tontes de pelouse, fleurs

et ne sont pas ordinairement collectés.

La valorisation de ces déchets végétaux par compostage individuel ou en déchetterie doit être privilégiée.

Toutefois, afin de prendre en compte les pratiques locales, le brûlage du bois provenant des débroussaillages, tailles de haies ou d'arbres est autorisé, uniquement en ce qui concerne les particuliers dans les communes rurales (population inférieure à 2000 habitants au dernier recensement) et dans les communes dont la population est supérieure à 2000 habitants (uniquement hors agglomération).

Cette autorisation s'applique sous réserve de respecter les conditions suivantes :

a) sur les végétaux pouvant être brûlés :

o Les déchets de bois à éliminer devront être suffisamment secs pour brûler facilement et en produisant un minimum de fumée.

o Le brûlage des déchets végétaux à forte teneur en eau, essentiellement la verdure (pelouse...), est interdit.

o L'adjonction de tous produits (pneus, huile de vidange, gasoil...) pour activer la combustion du bois est interdite.

b) sur les périodes pendant lesquelles le brûlage est autorisé :

o Le brûlage est interdit du 15 juin au 15 septembre.

o A l'exception de cette période, le brûlage de végétaux ne pourra s'effectuer qu'après le lever du jour et l'extinction totale du feu devra avoir lieu avant 20 heures.

c) sur les zones dans lesquelles peuvent s'effectuer une opération de brûlage :

o Le brûlage ne doit entraîner, pour le voisinage et pour les usagers des axes routiers et ferroviaires, aucune gêne, aucun danger ou aucune insalubrité, notamment par les fumées.

o Le brûlage doit être effectué à une distance minimale de 25 mètres des voies de circulation et des constructions. Le maire pourra imposer une distance minimale supérieure aux 25 mètres.

o Une distance de 10 mètres des lignes électriques aériennes devra également être respectée lors de toute opération de brûlage.

o Aucun brûlage ne pourra être effectué à une distance inférieure à 200 mètres d'une forêt pendant la période du 1er Mars au 30 Septembre.

o Le particulier doit s'assurer que le brûlage s'effectue dans une zone dégagée ne comportant aucun matériau combustible susceptible de propager le feu.

a) Sur les conditions diverses de sécurité :

o Le brûlage doit se faire sous la surveillance permanente d'une personne. Cette personne doit pouvoir disposer, à proximité immédiate, des moyens nécessaires pour éteindre le feu à tout moment. Elle doit s'assurer que le feu est complètement éteint avant de quitter les lieux et au besoin arroser les cendres.

o Le brûlage est interdit les jours de grand vent.

o En vertu des pouvoirs de police que lui confère l'article L.2212-2 du code général des collectivités territoriales, le maire peut s'opposer au brûlage de bois issu du débroussaillage et de la taille notamment si les conditions susvisées ne sont pas remplies ou si les circonstances locales (météo, sécurité) l'exigent.

Les activités agricoles ou forestières ne révèlent pas des dispositions spécifiques prévues par arrêté préfectoral.

Il vous est possible de retirer une copie de cet arrêté en mairie.

PIÈCES ADMINISTRATIVES : COMMENT VOUS LES PROCURER ?

Fiche individuelle d'état civil - remplacée par la photocopie de la carte nationale d'identité ou extrait de naissance

Fiche familiale d'état civil - remplacée par la photocopie du livret de famille

Extrait d'acte de naissance - à la mairie du lieu de naissance

Extrait d'acte de mariage - à la mairie du lieu de mariage

Extrait d'acte de décès - à la mairie du lieu de décès ou la mairie du domicile du défunt lors du décès (transcription)

Carte nationale d'identité sécurisée - première demande

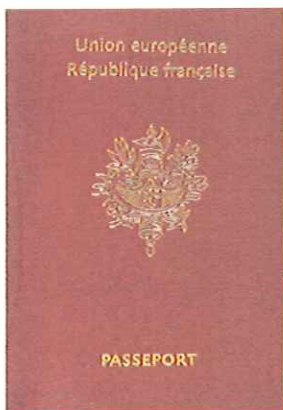
- extrait d'acte de naissance avec filiation complète (délivré dans la commune de naissance - durée de validité 3 mois) ou livret de famille

- 2 photos d'identité identiques et récentes, la tête nue, de face et sur fond clair (noir et blanc non obligatoire)

- 1 justificatif de domicile récent (EDF, Eau, loyer, avis d'imposition, téléphone ...)

Les demandes doivent être déposées par les intéressés en personne (prise d'empreinte et signature).

La délivrance de la carte nationale d'identité est gratuite. Durée de validité : 10 ans.



Passeport de l'Union Européenne - République Française - première demande

- extrait d'acte de naissance avec filiation complète (délivré dans la commune de naissance - durée de validité 3 mois) ou livret de famille

- 2 photos d'identité identiques et récentes, la tête nue, de face et sur fond clair (noir et blanc non obligatoire)

- 1 justificatif de domicile récent
- carte nationale d'identité

- timbre fiscal de 60 €

Durée de validité normale : 10 ans

Durée de validité du passeport portant inscription d'un mineur de moins de 15 ans : 5 ans

Si renouvellement, joindre l'ancien passeport

Sortie du territoire - pour les mineurs

A la mairie du lieu de domicile

CONCILIATEUR

Permanence en mairie de Coligny le 2ème jeudi du mois de 14 h 30 à 17 heures

Tél. 04.74.30.10.97

ASSISTANTE SOCIALE

Service Social de Coligny rattaché à Montrevel en Bresse

Françoise CHIRETIEN au 04.74.25.40.88. Permanence en mairie de Coligny le mardi matin

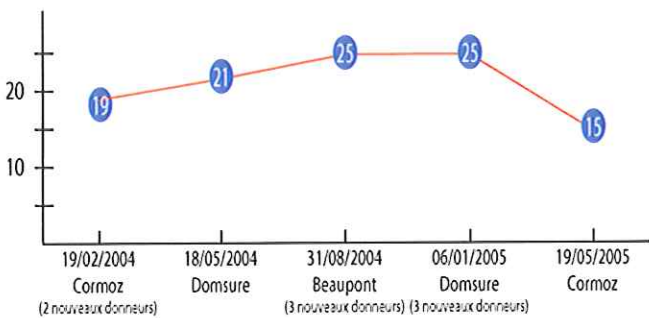
DON DU SANG - UN GESTE POUR LA VIE



Toute personne désireuse de donner son sang peut prendre contact avec l'amicale des donneurs de sang Beaupont - Domsure.

Germaine DELAY a été présidente de 1987 à 2005. Sylvie BENOIT lui a succédé depuis février 2005. Domiciliée à Poisoux, on peut la

contacter au 03.84.85.46.79



Merci à tous ces donneurs. Venez les rejoindre aux prochaines collectes (dates en dernière page au calendrier des manifestations).

L'abus de prospectus est dangereux pour ma planète...

MERCI d'épargner ma boîte aux lettres !

Ces autocollants sont disponibles en mairie

Infos-services

ASSOCIATION DE PORTAGE DE R.E.P.A.S. Repas Portage Assistance Service



Rôle de l'association : Faciliter le maintien à domicile des personnes âgées et/ou handicapées lorsqu'elles n'ont pas la possibilité elles-mêmes de s'alimenter dans de bonnes conditions. Le portage d'un repas chaud est proposé le midi du lundi au vendredi, les repas sont préparés par la Maison des Pays de l'Ain et portés à domicile par une équipe de bénévoles.

Lorsque vous utiliserez le service pour la première fois, adressez-vous au responsable local Marie-Christine Pochon - 04.74.51.22.19 - qui vous donnera tous les renseignements utiles. Pour commander vos repas, appelez 24 h à l'avance au numéro suivant : 04.74.25.85.86

Président : Docteur Philippe CATHERINE 01270 COLIGNY - 04.74.30.16.03

A.D.M.R. BRESSE-REVERMONT Aide à Domicile en Milieu Rural

Présidente : Anne-Marie PIN 01370 MEILLONNAS - 04.74.51.33.70

Bureau de l'association : grande rue 01370 ST ETIENNE DU BOIS - 04.74.25.85.37

Permanences : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8 à 11 h 30

A.D.A.P.A.



Association d'Aide aux Personnes Agées
10 rue Pavé d'Amour à BOURG EN BRESSE - 04.74.45.51.70

Permanence en mairie de Coligny les 2ème et 4ème jeudis de 10 à 12 h



AIN AIDE SERVICE

Foyer Soleil 01851 MARBOZ - 04.74.42.02.14

C.L.I.C.

Centre Local d'Information et de Coordination Gériatrique
Contact : Danièle Colin - 04.74.30.78.24 du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h

ALMA 01

Allô Maltraitance des Personnes Agées

BP 1025 - 01009 BOURG EN BRESSE CEDEX 9 - 04.74.23.49.45
Antenne ouverte le mardi de 14 à 17 h et le jeudi de 9 à 11 h 30



CAF DE L'AIN Allocations Familiales

Tél. 0 820 25 01 10
Site internet www.ain.caf.fr

OPÉRATION RURALE COLLECTIVE (O.R.C.)



Artisans, commerçants, modernisez votre entreprise grâce à une aide à l'investissement. Caroline FILLEUL, animatrice, est à votre disposition au Syndicat Mixte Bresse Revermont Val de Saône -5 place Clémenceau- à Bourg en Bresse.
Tél. 06.77.95.11.55. - E-mail : c.filleul@wanadoo.fr

**Allô,
service public**
La première **réponse**
à vos **questions**
administratives

3939
■ 0,24 € min TTC à partir d'un poste fixe ■

Du lundi au vendredi de 8 h à 19 h
et le samedi de 9 h à 14 h



www.3939.fr

**PLUS
ACCESSIBLE?**

0 820 32 42 52
IMPÔTS SERVICE
0,32 euro la minute

**UN AGENT DES IMPÔTS
VOUS RÉPOND***
**EN SEMAINE DE 8H À 22H
ET LE SAMEDI DE 9H À 19H**

0 820 32 42 52
IMPÔTS SERVICE

Ouvert toute l'année,
ce service répond
à toutes vos questions
d'ordre général sur les impôts,
en préservant votre anonymat.



* 0,32 euro la minute

Le Relais Assistantes Maternelles

CARAMEL

est un lieu

- * d'information, de documentation,
 - * d'aide pour vos différentes démarches (employeur/employé),
 - * de rencontres et d'échanges,
 - * d'animation, de formation
 - * un service de prêt matériel de puériculture et de jeux,
- pour faciliter l'accueil des enfants au domicile des professionnelles

Le siège est situé
Foyer Mousseron
A Treffort-Cuisiat

Carmen PEREIRA, animatrice, vous accueille
au **04.74.42.33.04**

⇒ Pendant les permanences administratives

- * A TREFFORT-CUISIAT (au siège)
Le Lundi et Jeudi après-midi
- * A MARBOZ, bureau communal de communes du Canton de COLIGNY
Le Mardi après-midi
- * sur rendez-vous

⇒ Pendant les permanences de prêts (service réservé aux assistantes maternelles)

- * A TREFFORT: le mercredi de 9h00 à 12h30
- * A MARBOZ: le Jeudi de 9h30 à 12h30
- * sur rendez-vous

⇒ Pendant les temps collectifs (animation)

Semaine paire

- le lundi (lieu à définir)
- le mardi à la garderie périscolaire de MARBOZ
- le vendredi à la garderie périscolaire (centre de Loisirs) de TREFFORT

Semaine impaire

- le lundi à la salle des fêtes de SIMANDRE sur SCRAN
- le mardi à la garderie périscolaire de BEAUY
- le vendredi à la garderie périscolaire (centre de Loisirs) de TREFFORT

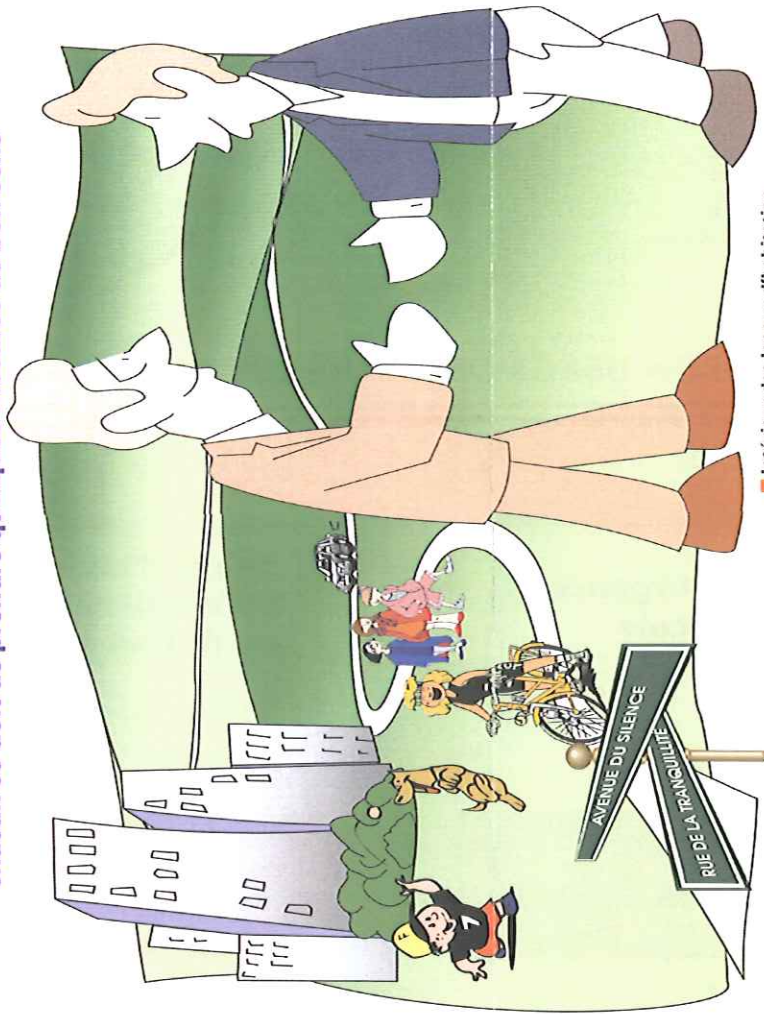
L'accès au Relais est libre et gratuit



Février 2006

ETRE CITOYEN FACE AU BRUIT

Pour vivre dans une ambiance sonore agréable pour tous
chacun se doit de prendre quelques mesures de bon sens



■ Jardinage et bricolage

- Je me réjouis aux horaires de l'arrêté préfectoral :
- les jours ouvrables de 8 h à 12 h et de 14 h à 19 h 30,
 - les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h,
 - les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h,
- ou de l'arrêté municipal plus restrictif.

■ Fête familiale et musicale

A leur occasion, je prévois mon entourage, et limite le volume de la sono.

■ Animaux

- J'évite les solutions pratiques telles que le gardiennage en cas d'absence, le grillage, l'emploi d'un collier anti-aboiements pour mon chien,
- J'éloigne des habitations voisines toute basse-cour, volière ou chenil.

■ Véhicule et cyclomoteur

- Je modère le régime de mon moteur,
- Je maintiens mon pot d'échappement en bon état,
- Je ferme les portières sans les claquer.

■ Intérieur des locaux d'habitation

- Je mets des plots anti-vibrations sous les appareils ménagers et les pianos,
- Je colle des embouts en feutre sous les pieds des chaises,
- J'éloigne les appareils bruyants des cloisons,
- Je ne pose pas directement sur le sol les enceintes de ma chaîne hi-fi,
- J'équipe au minimum la chambre des enfants d'une moquette qui amortira les chocs sur le sol,
- Je ne claque pas les portes de mon appartement et je descends les escaliers en silence.

■ Salle des fêtes et salle polyvalente

- Je ferme portes et fenêtres,
- Je limite le volume de la sono,
- Je reste discret dans mes allées et venues,
- Je respecte les horaires d'ouverture de la salle,
- Je ne continue pas à faire la fête sur le trottoir.

■ Climatiseur, extracteur d'air, compresseur, ventilateur, pompe de piscine

- Je les éloigne des riverains. Les bâtiments peuvent être employés comme écran,
- J'accepte l'idée qu'une isolation phonique peut être utile.

J'accepte aussi les bruits de la vie

- J'accepte les jeux des enfants,
- Je prends en compte les horaires de travail de mes voisins,
- J'accepte...

DU BON USAGE DES NUMÉROS D'URGENCE POUR UNE RÉPONSE ADAPTÉE A CHAQUE SITUATION

En cas d'urgence
médicale

Appelez le **15**
(SAMU)

En cas d'accident sur la
voie publique, d'incendie
ou de tout autre sinistre

Appelez le **18**
(Sapeurs-Pompiers)

On vous demandera vos nom, prénom, adresse exacte, numéro de téléphone et le motif détaillé de votre appel.

En cas de détresse vitale, les secours sont engagés immédiatement.

Les appels concernant les malades ou les blessés sont transmis au médecin régulateur du SAMU qui est chargé :

- d'apprécier la gravité et l'urgence de la situation
- de déclencher la réponse la mieux adaptée à la nature de l'appel

Le médecin pourra vous donner des conseils et vous guider dans la réalisation des premiers gestes à effectuer en attendant l'arrivée des secours

Plusieurs solutions sont possibles :

- un conseil médical
- l'orientation vers le médecin traitant ou le recours au médecin de garde
- l'envoi d'une ambulance privée pour un transport sanitaire urgent
- l'intervention des moyens de secours des sapeurs-pompiers (y compris leur service de santé)
- l'envoi d'un SMUR (Service Mobile d'Urgence et de Réanimation)

En plus du **15** et du **18**, il existe un numéro d'appel d'urgence destiné aux demandes de secours formulées par les personnes se trouvant sur le territoire européen : **c'est le 112**

Prochainement, à Bourg-en-Bresse, un Centre de Traitement et de Régulation des Appels commun au **15**, au **18** et au **112** reçus pour l'ensemble du département de l'Ain permettra aux différents acteurs de l'urgence d'améliorer encore leur coordination.

L'histoire de la maison Saint Joseph

C'est au milieu du 19ème siècle que débuta l'histoire de l'orphelinat lorsque l'abbé Claude Joseph Ferdinand Déliance, curé de Saint Didier de Bresse (Saône et Loire), propriétaire d'un petit domaine agricole à Bévey, fit don de ses biens au diocèse de Belley pour les consacrer aux œuvres de bienfaisance au profit de la jeunesse (testament du 19 Mars 1858).

Au début du siècle



Avant sa mort en 1859, il fit reconstruire la chapelle qui avait été détruite pendant la Révolution. Il souhaita « fonder une messe à perpétuité pour tous les dimanches de l'année et pour les fêtes de commandements, ou si cela ne pouvait se faire, pour tous les mercredis ou jeudis de chaque semaine dans la chapelle de Saint Joseph à Beaupont, pour les habitants de Saint Joseph et des hameaux circonvoisins éloignés de leurs paroisses ». Les vœux du défunt curé furent en partie réalisés jusqu'aux années 1970.

A la mort du curé, Monseigneur de Langalerie, évêque de Belley, prit la décision de créer dans cette maison un orphelinat agricole et d'en confier la mission à la congrégation des petites sœurs de Jésus Franciscaines de Saint Sorlin. Seuls les garçons y seraient admis.

Elles arrivèrent à Bévey le 30 Avril 1864 dans des conditions très précaires, avec pour seul capital en poche, 30 francs de l'époque. La crémaillère fût pendue et la première soupe d'orties servie le soir même.

Au début, seules quatre sœurs et trois garçons s'installèrent. Mais bientôt les portes s'ouvrirent toutes grandes et sans formalisme aux pauvres petits. Elles accueillirent ensemble jusqu'à soixante enfants de trois à treize ans pour dix sept religieuses.



En cent ans, plus de deux mille enfants séjournèrent dans cet établissement. Les temps étaient durs et il fallait recourir à l'aumône pour survivre, les produits de la ferme ne suffisant pas. Les plus âgés des enfants (dix à treize ans) travaillaient sur les fermes. Les plus forts étaient « loués » dans les fermes comme bergers ou valets de cultures. Ceux qui montraient des dispositions pour quelques métiers partaient en apprentissage dans les localités voisines.

Les enfants étaient scolarisés à l'orphelinat même. Après les heures de classe et les jeudis d'hiver, ces bons petits tricotaient eux-mêmes leurs bas et leurs chaussettes.

Quelques années plus tard, l'évêque donna de l'argent pour acheter un âne qui fût fort utile pour faire l'aumône, les courses et visiter les enfants placés dans les fermes ou en apprentissage.

Les années passèrent et les choses allaient de mieux en mieux.

Les personnes se succédèrent dans la maison, en particulier les sœurs mais aussi les fermiers (Camille PERRIN, Georges CHENE).

En Novembre 1943, un grand personnage politique vint se réfugier dans l'anonymat et la clandestinité et ce jusqu'à la Libération. Cet homme n'était autre que le « Père de l'Europe », Robert SCHUMAN. Il fût très vite reconnu par les voisins des alentours.

En 1964, de gros changements survinrent. L'orphelinat fût supprimé et les pensionnaires furent envoyés pour la plupart, aux Marmousets (FERNEY VOLTAIRE), établissement tenu par la même congrégation.



Quelques années plus tard, une association fut créée visant à réunir les anciens orphelins. L'association tient une assemblée générale tous les ans à Bévey dans la chapelle. C'est l'occasion de se remémorer les souvenirs d'enfance (bons et mauvais) et de faire sonner la cloche comme au bon vieux temps.

En 1965, la maison Saint Joseph fût alors transformée en I.M.P. (institut médico-pédagogique) pour des jeunes filles plus ou moins handicapées (déficience mentale moyenne ou profonde). L'établissement pouvait accueillir jusqu'à trente six enfants de huit à vingt ans. Le prix

de la journée fut fixé par la direction départementale de l'action sanitaire et sociale.

Sœur Marie-Paule assura la direction de l'établissement jusqu'en 1977. Par la suite, on dû faire appel à la collaboration de personnel extérieur pour celle-ci. Elle fût confiée à messieurs Georges D'ALENCON de 1977 à 1978, D. GODINOT de 1979 à 1987 et Claude TOMAS de 1988 à 2002. Ce dernier fit d'énormes travaux de restauration pour le bien-être des pensionnaires. En 1994, l'I.M.P. fût fermé pour la création d'un foyer à double tarification et mixité.

Après 132 années de présence, les quatre dernières sœurs (Marie Georgette, Geneviève, Hélène, Alphonsa) quittèrent Bévey le 11 Juillet 1996, quelques temps après le départ à la retraite (1er Juillet 1992) de Georges CHIÈNE, dernier fermier du domaine. Les terrains de l'exploitation furent vendus dont une partie au centre communal d'action sociale de Beaupont. Les bâtiments furent mis à la disposition du foyer et de nouvelles modifications commencèrent. Les étables et les granges furent transformées en logements pour un groupe d'handicapés.

On procéda, début juillet 1996, à l'exhumation des corps du cimetière et à leur inhumation dans le cimetière communal. Le donateur du domaine, plusieurs sœurs, huit aumôniers, des enfants et quelques domestiques reposaient dans ce cimetière.

En 1997, le foyer Saint Joseph est inauguré. Une cinquantaine de pensionnaires y réside et nécessite l'emploi d'un nombre équivalent en personnel (du directeur à la femme de ménage, en passant par les éducateurs).

Depuis 2002, Daniel STROZIK assure la direction de l'établissement. Aujourd'hui de gros projets d'extension sont à l'étude et devraient voir le jour rapidement.

Nous tenons à remercier Monsieur Georges VULIN pour le prêt de documents concernant l'histoire de Bévey.



Les résidents entourent Daniel Strozik, actuel directeur de l'établissement



2005 : l'établissement

Robert Schuman

Robert Schuman, père de l'Europe, réfugié à Bévey de novembre 1943 à la libération.

Robert Schuman fut l'apôtre de la réconciliation franco-allemande après la seconde guerre mondiale et l'auteur de la déclaration du 9 mai, que commémore chaque année, la fête de l'Europe.

Robert Schuman est né en 1886 au Luxembourg, d'une mère luxembourgeoise et d'un père lorrain.

Il fait des études de droit à Metz, Bonn et Strasbourg puis s'installe comme avocat à Metz en 1912.

Il est élu Député de la Moselle en 1919.

Arrêté par les nazis durant la seconde guerre mondiale, il s'évade et entre dans la clandestinité.

Sa carrière gouvernementale débute en 1946, il est nommé Ministre des Finances.

En 1947, il est Président du Conseil, puis Ministre des Affaires

étrangères de juillet 1948 à janvier 1953.

Il est soumis aux aléas du " régime des partis ", un système qui ne présente pas que des inconvénients car il laisse une place aux initiatives, pour celui qui sait se diriger dans les méandres des récifs gouvernementaux et parlementaires.

Dès 1948, Robert Schuman déclarait à l'Assemblée nationale à propos de l'Allemagne : " *Nous voulons préparer son admission dans une organisation pacifique et démocratique des nations européennes.*"

'Toute sa politique aux Affaires étrangères sera orientée en ce

sens. C'est dans ce même esprit de regroupement et d'intégration qu'il se fera un des architectes de l'Alliance atlantique et du Conseil de l'Europe.

Il recherche une solution pour aboutir à une union entre la France et l'Allemagne non seulement en parole, mais aussi en intérêts. Il saisit au vol l'idée ingénieuse de Jean Monnet : unifier la production du charbon et de l'acier sous une Haute Autorité supranationale.

C'est la déclaration Schuman du 9 mai 1950, qui sera concrétisée par la signature du premier Traité entre l'Allemagne, l'Italie, les Pays-Bas, la Belgique, le Luxembourg et la France celui de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) le 18 avril 1951.

Ce que beaucoup de gens savent moins concernant Robert Schuman, et peu d'écrits retracent cette période de sa vie, c'est ce qu'il a fait lors de sa clandestinité, de novembre 1942 à la libération.

L'occupation de la zone libre par les allemands, en novembre 1942, le contraignit à rentrer dans la clandestinité et à prendre le nom de Robert Durenne (le nom de jeune fille de sa mère était Duren).

Il fit alors d'assez longs séjours dans diverses maisons religieuses, notamment dans les départements alpins alors occupés -fort mollement- par l'armée italienne. Mais l'affaire Badoglio, dans l'été 1943, provoqua le départ des italiens, l'arrivée des allemands et la fuite précipitée de Robert Schuman.

Pour les mois suivants, il y a un trou dans sa biographie, mais il est à croire que Mgr Schmidt lui ménagea des refuges dans la région lyonnaise. C'est d'ailleurs du domicile de ce dernier, croit-on, qu'il s'échappa en catastrophe, un jour de novembre 1943, peu avant une perquisition de la Gestapo.

L'après-midi du même jour, par une pluie battante, encapuchonné sous une longue pélerine bleue mais dépourvu de tout bagage, il frappait au domicile de René Jager qui, faute de place, le fit héberger à Lyon par une charitable voisine, Mme Hippolyte Brazier, mère du populaire barde bressan Lucien Brazier.

Le lendemain matin, Mr Jager le fit alors conduire à l'orphelinat Saint-Joseph de Bévey, qu'il ne devait plus quitter jusqu'à la libération, sauf pour de rares et brèves escapades dans les environs de Bourg.

En principe, à Bévey, seuls devaient être au courant de l'identité du fugitif la supérieure, Mère Antonia, et l'abbé Guerber. En fait, les religieuses, même si elles n'avaient pas l'habitude d'examiner de très près les hommes, avaient parfaitement reconnu Robert Schuman qui était déjà passé à Bévey en 1942 suite à une conférence qu'il avait tenue à Bourg en Bresse.

De même, les habitants du hameau, avec qui il discutait familièrement, ne mirent pas longtemps pour faire le rapprochement entre le visage de l'homme de Bévey et celui d'un des parlementaires de l'almanach Vermot. Son exquise politesse, son excel-

lent français, ses manières dénotaient bien une personnalité importante ; son accent de l'Est les mit sur la voie.

Pendant un certain temps, Robert Schuman eut un contact avec Lyon par l'intermédiaire de Marie-France Bertrand, coiffeuse à Saint-Amour et agent de liaison de l'Armée Secrète. La

boîte aux lettres était un saule creux au bord de la route, non loin du pont du Solnan. Schuman allait y relever son courrier clandestin avec un jeune garçon d'une ferme voisine, Robert Gaillard, alors âgé de quatre ans, compagnon inséparable de ses promenades.

Par prudence, pour le cas d'arrestation sur la route et de fouille, il glissait les missives dans la profonde poche du tablier de l'enfant, bien inconscient du rôle qu'il jouait. Une fois, réprimandé ou par simple caprice, il faussa compagnie à Schuman et à mère Antonia près de la porte de la maison, et s'enfuit à travers prés et bois avec dans sa poche un précieux courrier qui n'avait pas encore été ouvert. On ignore tout des destinations et du contenu de la correspondance secrète de Schuman.

Après la guerre, Robert Schuman manifesta à plusieurs reprises sa reconnaissance au jeune Gaillard qui, aujourd'hui encore, n'est connu dans la région que sous le sobriquet de « Schuman ».

L'abbé Hermann précise que pour se maintenir en forme intellectuelle à Bévey, Robert Schuman s'amusait à traduire des auteurs grecs.

Au mois d'août 1944, l'abbé Louis Genton fut invité avec trois ou quatre curés ou séminaristes des environs à assister à une conférence sur le thème : *L'Europe d'après-guerre*. De son propre aveu, l'abbé fut absolument dépassé par le sujet. Cependant il se souvint suffisamment de la substance du discours pour affirmer certitude : « **L'Europe est née à Bévey** ». Dans l'ouvrage de Mr Rochefort publié en 1968, René Jager ajoute son témoignage : « *A Beaupont, Robert Schuman, méditant au fil des ondes la défaite certaine du nazisme, entendait ne pas perdre son temps. C'est là, nous en témoignons, qu'il nous entretenait pour la première fois des conditions dans lesquelles il voyait dès après la guerre la restauration de la France et l'établissement d'un ordre nouveau en*

Europe. C'est là, dans l'humble chambre de l'orphelinat, qu'il cherchait à poser les jalons d'une paix et d'une concorde entre les peuples qui venaient de s'entre-déchirer une fois de plus et qui posaient pour lui le seul et grand problème de la réconciliation allemande. »

Reconnu homme de grande piété, et serviteur de l'Eglise, il faut préciser qu'à ce jour un dossier de demande de béatification est en cours.



NAISSANCES

2001

Pierre Eréméï GRENIER, le 7 juillet, Cropet

2002

Willy Christian HUBER, le 9 septembre, Champ de la Michonnière

Kylian Christophe Bernard JUILLET, le 28 octobre, Clos du Lavoir

Colyne LARGE, le 16 juillet, Cropet

Alexis Anicet Georges MARECHAL, le 20 janvier, La Croix Perron

Marine Géraldine VICHERD, le 28 septembre, La Nicolière

2003

Gabriel Bernard Gérard FRANCK, le 4 janvier, La Vieillère Haute

Lauréline GONNET, le 6 mai, 14 Clos les Ferrières

Renaud Roland Raymond GRÉGAUD, le 19 février, La Nicolière

Thaïssane Anne-Marie Michèle MARÉCHAL, le 10 février, La Croix Perron

2004

Marius VIALAIT, le 25 juin, Ringe

Kathleen GALAMIN, le 7 août, 3 Clos les Ferrières

Walter HUBER, le 10 juin, Champ de la Michonnière

Cassandra PONCET, le 21 janvier, La Vieillère Haute

Colas Axel ROZE, le 24 décembre, Clos du Lavoir

2005

Aymeric BERIZZI, le 13 juillet, Le Souget

Kirian BERGER, le 14 avril, 15 Clos les Ferrières

Pierre Daniel René GRÉGAUD, le 2 juillet, La Nicolière

Léa Camille MARÉCHAL, le 21 juillet, le Bourg

Elsa Romane Denise Pauline TISSERAND, le 8 février, Le Bourg

Angeline Elodie Anaïs GAFFURI, le 28 décembre, Clos du Lavoir

Jérémy IMBERT le 31 décembre, La Vieillère Haute

DECES

2002

Marie Joséphine Léa BEREYZIAT veuve BERGER, le 20 février, Les Greffets

Paul François Valentin COLLET, le 22 mars, Bévey

Gaston André Alphonse MARECHAL, le 5 mai, Le Bourg

Gabriel Camille QUICHY, le 1er mars, Moulin Jacquet

Andrée Emilienne Marcelle VIALAIT veuve MORESTEL, le 19 septembre, La Nicolière

Claire PERTUIZET épouse CHAGNARD, le 31 mars, Le Gruat

Gabriel Raymond DAUJAT, le 8 novembre, Ringe

2003

Camille Marius Raymond GERMAIN, le 27 juin, Le Moulin Niat

Roland Pierre Norbert GRÉGAUD, le 6 février, Le Biolay

Héloïse Georgette MOREL veuve VINCENT, le 24 septembre, La Croix Perron

Louis Léon Désiré BAUD, le 29 décembre, Les Côtes

Marthe Joséphine PACAUD épouse BAILLY, le 2 octobre, La Vieillère Haute

2004

Georgette Gisèle JAILLET veuve MOREL, le 14 novembre, La Ferrière

Berthe Régine Simone THENET veuve LHEUREUX, le 19 novembre, Le Bourg

Marie Léa Germaine Hélène ROLLAND veuve FILLARDET, le 14 novembre

Ulysse Joseph Raphaël JACQUET, le 16 mars, Le Bourg

Rémi Henri JANNET, le 4 janvier, Bévey

Juliette Colette Louise LONG veuve JANODET, le 30 novembre, Le Pin

2005

Daniel Roger ROBELIN, le 24 janvier, Le Bourg

Jeanne Odette Marcelle HOUSSEMAINE veuve JACOB, le 24 février, Le Bourg

Roger Léandre PERRIN, le 27 mars, La Grange Maigre

Mylène BLANC, le 27 août, Le Biolay

Joseph Victor Evariste DAUJAT, le 18 juillet, le Mollard

Roger Christian GIRAUD, le 15 octobre

MARIAGES



Hugues DUVAL et Lynda MARTEL,
le 3 août 2002



Stéphane FORAY et Akiko YUDA,
le 13 mars 2002



Walter HUBER et Christelle GROPELLIER,
le 23 février 2002



Eric SAILLARD et Magali PERRIN,
le 30 août 2003



Guillaume MOIRAUD et Claudine ROBIN,
le 24 juillet 2004



Anthony PERRIN et Béatrice PERRET,
le 31 juillet 2004



Frédéric TISSERAND et Natacha RISS,
le 10 juillet 2004



Cyrille GRÉGAUD et Murielle BOULLY,
le 14 mai 2004



Olivier PERRIN et Laurence PACQUELET,
le 9 juillet 2005



Kevin NAUDIN et Isabelle JANNOT,
le 27 août 2005

École de musique du canton de Coligny

Une école percutante qui ne manque pas d'air et qui est entrée dans sa deuxième année d'existence.

A la rentrée 2005 / 2006, 57 élèves étaient inscrits.

Commune	Nombre d'élèves
Beupont	1
Bény	6
Bourcia	2
Coligny	2
Domsure	1
Marboz	35
Salavre	4
Treffort cuisiat	1
Verjon	1
Villemotier	4

Directeur : Laurent Paquelier



Les jeunes (et moins jeunes) diplômés !



Un ensemble clair et net !

INSTRUMENTS ENSEIGNÉS

- Cor
- Batterie
- Percussions
- Trompette
- Saxophone
- Trombone
- Clarinette
- Flûte traversière
- Hautbois

LES RENDEZ-VOUS DE L'ANNÉE

L'audition :

Quelle difficulté de jouer en public. Concentrés, motivés et préparés par leurs professeurs, les élèves assurent !

L'examen de fin d'année :

Pour valider une année de dur labeur. Devant un jury souvent exigeant, toujours souriant, les jeunes ont à cœur de terminer la saison en beauté et de mettre en avant les progrès accomplis.



Dernière répétition pour Céline BOUVARD avant l'audition à Bény le 18 février 2006

Merci à tous, élèves, professeurs, parents, membres de l'intercommunalité.
La musique adoucit les mœurs et éveille les oreilles !

Les circuits de randonnées avec la Communauté de Communes du Canton de Coligny

Dans le cadre de ses attributions et compétences, la CCCC a pour mission le développement touristique de notre canton.

A cet effet, travaille une commission dite « tourisme », (vice-président Aimé Girard, maire de Villemotier - représentant communal Georges Puthet), dont l'objectif est la mise en place d'actions et de pôles favorables à une meilleure connaissance de notre canton.

Une enquête instruite en 2004 a conclu : « *la randonnée en France en 2004 est le facteur majeur du développement du tourisme* ».

Fort de ce constat, la commission tourisme de la CCCC a décidé la mise en place de circuits de randonnée balisés, praticables sur l'ensemble des communes de notre canton.

Le 25 octobre 2004, une première réunion de la commission dressait un état des lieux de la randonnée sur le canton et définissait les besoins en matière de développement touristique.

Le 17 janvier 2005, une commission élargie à la présence de personnes compétentes et assidues à l'activité de randonnée est mise en place (René Putin pour Beaupont).

Depuis lors, cette équipe se réunit régulièrement et travaille sur ce projet. Un sous-groupe de travail est mis en place pour les communes de Beaupont - Domsure - Pirajoux constitué de René Putin, Georges Puthet, Michel Pirat et Bernard Guillermin.

A ce jour, pour nos 3 communes, la première étape concernant l'élaboration des sentiers est réalisée, soit :

- 1) définition et report du tracé sur carte topographique,
- 2) vérification du statut juridique des chemins empruntés,
- 3) qualification du circuit (nous privilégions le domaine public), nature du revêtement, intérêt paysager, sites naturels et patrimoniaux,
- 4) en parallèle, reconnaissance sur le terrain.

Le projet prend forme. Deux circuits seront proposés au départ de Beaupont, un circuit au départ de Domsure (voir plan sur page suivante).

Compte tenu de l'avancement du dossier, mais aussi des difficultés administratives rencontrées (délibération pour inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et

Randonnées, convention de passage, demande de subventions, mise en place des financements), nous pouvons raisonnablement envisager l'ouverture de ces sentiers pour fin 2006.

Rappelons que :

- . 15 millions de français pratiquent la randonnée (1 français sur 2 marche, 1 sur 4 randonne)
- . Les femmes sont les plus nombreuses à pratiquer (6 sur 10 sont des femmes)
- . La durée moyenne de randonnée est de 3 h 45 par jour permettant d'accomplir en terrain peu accidenté 15 à 16 km (à portée de presque tous)

Concluons avec cet adage de nos anciens : « *UN JOUR DE SENTIER - 8 JOURS DE SANTE* ». Alors, bonne ballade à toutes et à tous.



16 mai 2004 à l'étang de Fougemagne



Petite pause salvatrice après un joli petit raidillon 2004

Circuits

N°1

17 km

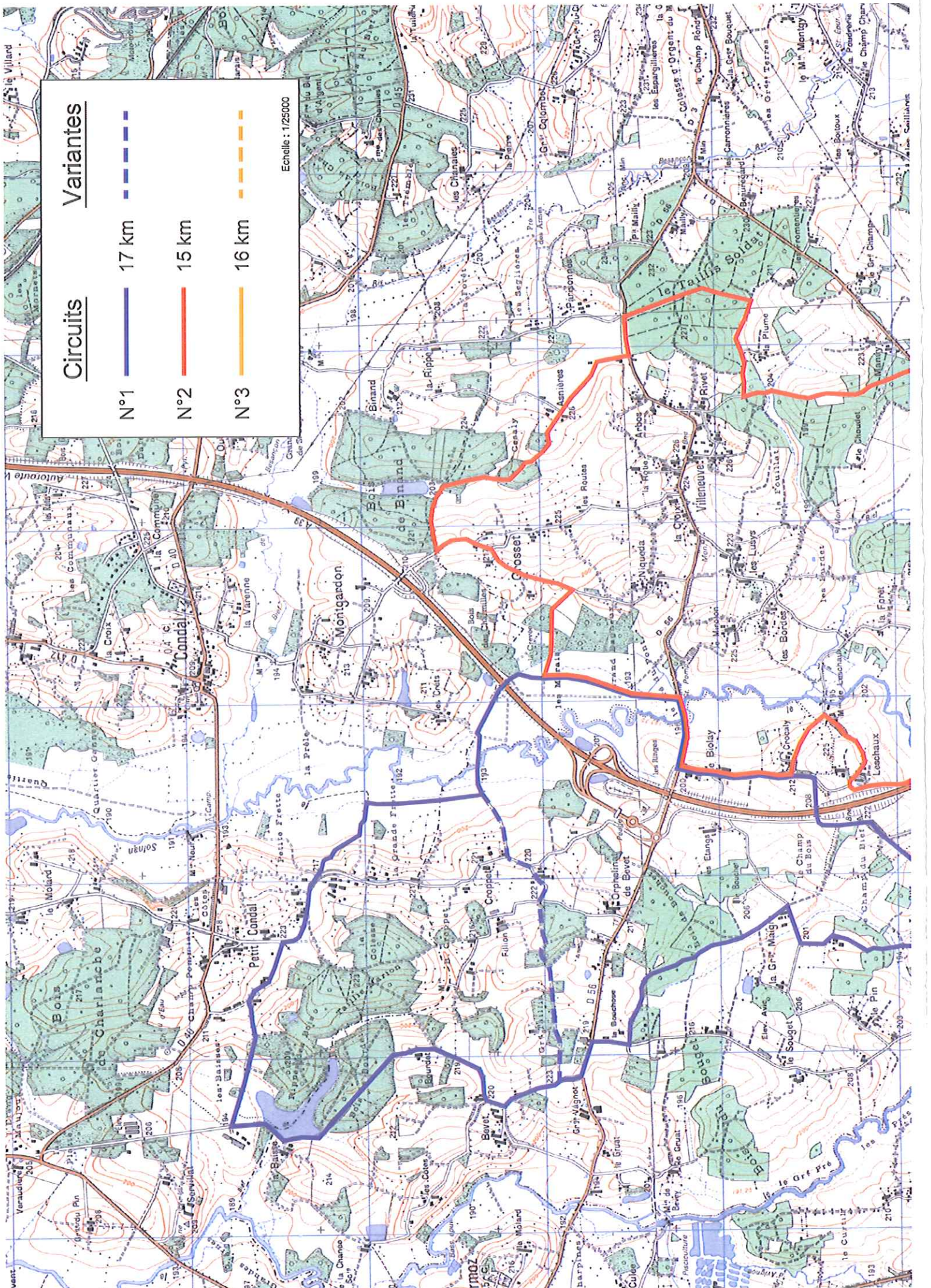
N°2

15 km

N°3

16 km

Echelle : 1/25000



Le regroupement pédagogique intercommunal

De nombreux changements sont intervenus au sein du RPI Beaupont-Domsure ces dernières années.

En juin 2003, Michèle Pacoret et Daniel Janodet nous quittent pour une retraite bien méritée. Deux nouvelles institutrices rejoignent l'équipe éducative : Chantal Martin s'occupe des élèves de maternelle et Monique Dilhalaoua prend en charge les élèves de grande section et de C.P.

A la rentrée 2003, les enfants sont accueillis dès 2 ans en maternelle. Des travaux d'aménagement (toilettes, tisanerie...) sont effectués à l'école de Domsure.

En juin 2004, c'est au tour de Georges Comtet de faire valoir ses droits à la retraite. Il est remplacé par Cécile Cornélius auprès des CM1 - CM2.

En septembre 2004, les enseignants choisissent de réorganiser le RPI pour regrouper tous les petits à Domsure, les plus grands à Beaupont. Cela semble profitable sur le plan pédagogique, matériel, ainsi qu'au niveau des locaux.

Juin 2005 apporte lui aussi son changement. Nathalie Guyon obtient sa mutation pour l'école de Saint-Amour. C'est Séverine Labaume qui rejoint l'équipe éducative en septembre 2005, en classe de maternelle, toujours aidée par Brigitte Billet. Chantal Martin, ayant obtenu sa mutation pour Beaupont, prend en charge les enfants de CP, CE1 et CE2. Au 1er novembre 2005, Véronique Christaux est nommée sur le deuxième poste d'Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles nouvellement créé pour assister Monique Dilhalaoua à Domsure.

L'ÉQUIPE ENSEIGNANTE EN 2005/2006



Séverine LABAUME
Maternelle - les plus petits -
(TPS PS MS)
Domsure



Monique DILHALAOUA
Maternelle - les plus grands -
(MS GS)
Domsure



Chantal MARTIN
CP CE1 CE2
Beaupont



Cécile CORNÉLIUS
CE2 CM1 CM2
Beaupont

En ce qui concerne les restaurants scolaires, gérés par une association loi 1901, les repas continuent d'être préparés par Martine Grégaud à Beaupont et Annie Maitrepierre à Domsure. Les personnels de surveillance sont des employés communaux : Colette Putin à Beaupont et Véronique Christaux à Domsure, en remplacement de Valérie Chanel, démissionnaire.

LE PROJET D'ÉCOLE

Depuis septembre 2003, le thème retenu dans le cadre du projet d'école est LA CITOYENNETÉ...

Trois grands objectifs :

- * respecter des règles et des règlements
- * respecter les autres
- * respecter l'environnement et le patrimoine.

Ces thèmes sont abordés de diverses façons selon les classes avec tout de même des points communs : le meilleur respect des règles de la vie de classe, l'amélioration du sens des responsabilités, la lutte contre le gaspillage, la politesse, un

comportement plus citoyen, l'hygiène et l'alimentation ...

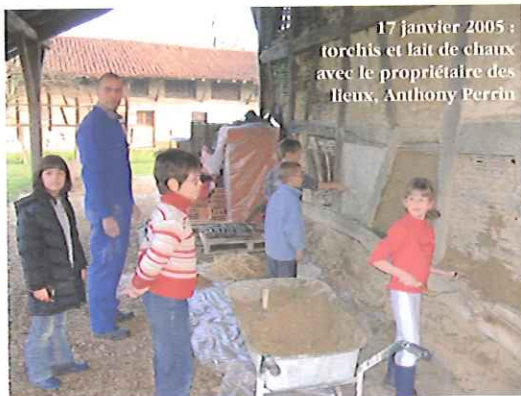


découvrir, dans les bois de Bacchus, leur milieu naturel : la forêt, les oiseaux, les traces. Le but de cette action est véritablement d'apporter aux enfants des connaissances sur la nature, et leur faire prendre conscience du rôle qu'ils ont à jouer dans la protection de la nature, les rendre plus respectueux.

Les enfants de cours élémentaires et moyens ont bénéficié de trois interventions de la FRAP-NA de l'Ain (Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature) afin de

LE PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL

Parallèlement à ce projet d'école, la classe de cours élémentaires de Nathalie Guyon a participé à une classe à PAC (Projet Artistique et Culturel) axée sur l'influence de l'homme sur l'habitat : « *j'adopte mon patrimoine, je le préserve et je deviens un meilleur citoyen* ».



17 janvier 2005 :
torchis et lait de chaux
avec le propriétaire des
lieux, Anthony Perrin

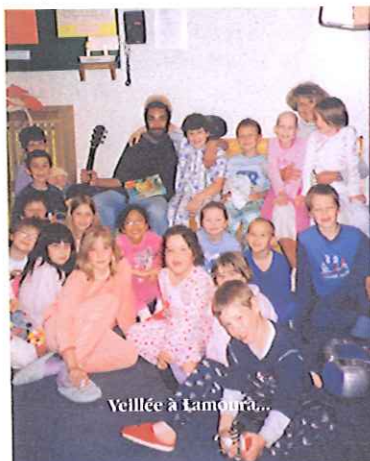
Le grand travail de ce projet a été la réalisation d'une maquette de la ferme bressane de Bévey (photo en première page). Les élèves, après la visite d'une exposition à la bibliothèque de Beaupont, ont effectué en classe un travail de vocabulaire : le pisé, sa fabrication, ses particularités, le clayonnage, le bataillage, la croix de Saint André, les bâtiments annexes, les puits ... Ensuite, déplacement à Bévey où ils ont été reçus par le propriétaire des lieux, Anthony Perrin, qui leur a fait découvrir la cheminée sarrazine.

Mesure des bâtiments principaux et annexes, des ouvertures, des colombages, dessins des plans au sol, croquis... ont ensuite permis de réaliser les plans de masse et les façades de la ferme.

Aidés par Lucie Bevand et Frédéric Thouny du Patrimoine des Pays de l'Ain, par Sébastien Pernet, aide-éducateur, sans oublier l'aide précieuse de Sylvie Bidal, les élèves ont vraiment réalisé un magnifique travail qu'ils n'étaient pas peu fiers de faire découvrir aux parents et amis de l'école lors de la matinée portes ouvertes du 2 juillet 2005.

Une autre étape dans ce projet était la comparaison de l'habitat local avec celui du Revermont et du Haut-Jura.

Les 2, 3 et 4 mai 2005, les élèves de cours élémentaires se sont déplacés à Lamoura pour une classe transplantée financée par les parents d'élèves, le Sou des Ecoles et les municipalités de



Veillée à Lamoura...

Beaupont et Domsure. Les enfants ont pu étudier l'habitat local : maisons avec pont de grange, croupettes sur les toits pour briser le vent et citernes pour récupérer l'eau de pluie ...

Le programme de ces trois journées a été bien chargé : visite de la ferme-musée de Laisia où le fromage est fabriqué de façon très artisanale (les élèves ont traversé l'étable entre les

têtes des vaches !), promenade dans les bois afin de trouver les principales essences du Haut-Jura, découverte de métiers « rigolos » comme le « sanglier » : homme qui retire des sangles sur les arbres pour les mettre autour des fromages comme le Mont d'Or ..., visite de la boissellerie à Bois d'Amont, orientation autour du centre ...

Les enfants ont aussi profité de la présence d'Odile Armand, intervenante en arts plastiques, pour peindre le paysage qui s'offrait à leurs yeux.



1er septembre 2004 :
sur un air de vielle
avec Pierrot Chamonal

1er juillet 2005 : voyage scolaire dans le Jura



TRANSPORTS SCOLAIRES

Un bref rappel : pour toute demande de création ou de modification d'arrêt des cars du ramassage scolaire, tant pour le regroupement pédagogique que le collège ou le lycée, un courrier doit être envoyé par les familles à la mairie courant mai et ce pour préparer au mieux la rentrée. Chaque demande est examinée en concertation avec le transporteur et le Conseil Général qui, rappelons le, est le financeur et le décideur. Quant aux modifications intervenant en cours d'année, celles-ci doivent relever de l'exception.

LA NUIT, TOUS LES CHATS SONT GRIS ET LES PIÉTONS AUSSI...

Si le piéton voit les phares d'une voiture à plusieurs centaines de mètres, ayez en tête que le conducteur du véhicule, lui, ne verra le piéton qu'à 30 mètres, c'est-à-dire au dernier moment. La sécurité routière conseille, qu'il s'agisse d'enfants ou d'adultes, de s'équiper d'accessoires réfléchissants qui seront vus à une distance de 150 mètres, tel que des bandes réfléchissantes sur le cartable, la veste, au niveau des genoux et des chaussures.

A vous donc d'être prudents.

Une page d'histoire

Courrier extrait du registre des délibérations du conseil municipal -année 1856-



** Adressé à Sa Majesté Napoléon III, Empereur des Français, à l'occasion de la naissance du prince impérial son fils aîné, arrivé le 16 mars 1856 à une heure du matin.*

Beaupont le 23 mars, jour de Pâques 1856

A sa Majesté Eminentissime Napoléon III, empereur des Français :

La municipalité et les corps constitués de la Commune de Beaupont.

Vive l'Empereur ! Vive la Famille impériale !

Sire,

Dieu a entendu vos prières, il a exhaussé vos vœux, la providence vous donne un successeur.

Si le titre d'Empereur a son éclat, la qualité de père a aussi ses douceurs et ses charmes. La France toute entière a tressailli de joie à la nouvelle de la délivrance de son auguste Impératrice. La naissance du prince impérial a électrisé tous les cœurs, les a comblés de confiance et d'amour.

Nous saluons de nos espérances le berceau de l'auguste enfant. Que son âme trempée au même creuset que celle des Napoléon, son père et son aïeul, soit environnée de force, de vigilance, de prudence et de justice ! Fils aîné de l'Eglise qu'à l'exemple de ses auteurs, la foi catholique fasse ses plus chers délices. Héritier des rares talents de son père et de la tendre pitié de sa mère, protégé du ciel, il règnera sur les cœurs de ses sujets, il aura l'amour et les sympathies de ses peuples, le plus ferme

appui d'un trône, l'objet le plus digne d'envie d'un potentat, et vous avec nous, vivant dans nos enfants comme dans d'autres nous-mêmes, jouirons encore au siècle à venir des faveurs et des bienfaits de votre règne.

Nous saluons de nos vœux les plus ardents le premier né de votre Majesté, titre de Grandeur pour l'empire, il est un gage de durée de la Dynastie des Napoléon, de sécurité et de prospérité pour la France.

Respect, fidélité, obéissance et amour, voilà, sire, le serment que voue à votre Majesté la municipalité de la petite commune de Beaupont, voilà quelle sera sa devise. Vive l'Empereur ! Vive le prince impérial ! Vive la France !!

*Voté en conseil et en conseil municipal, je dis en assemblée municipale publique. Les an, mois et jour ci-devant. Et ont signé tous les membres du conseil, les fonctionnaires publics, les agents employés dans la commune et autres principaux habitants. **

Suivent les signatures.

François GERGONDET (maire), Joseph Constantin MICHEL (adjoint), Joseph MOREL, François BIEF, Joseph Marie GADOULET, Pierre Marie GAILLARD, Claude Marie DAUJAT, Joseph VIALAIT, Denis Maurice MOREL, Claude DUMONT (tous membres du conseil), .. BOUCHOUX.

Adresse à sa Majesté, Napoléon III Empereur des Français
à l'occasion de sa naissance du prince impérial son fils aîné, arrivée le 16
mars 1856 à une heure du matin.

Beaufort le 23 mars jour de pâques 1856.

A sa Majesté Éminentissime Napoléon III empereur des
Français :

La municipalité et les corps constitués de la Commune de Beaufort.
Vive l'Empereur, vive la Famille impériale !

Sire,

Dieu a entendu nos prières, il a exaucé nos vœux, la Providence nous donne un
successeur.

Si le titre d'Empereur n'est son salut, la qualité de père a aussi ses douceurs et ses charmes,
La France toute entière a tremblé de joie à la nouvelle de la délivrance de son auguste
Impératrice. La naissance du prince impérial a illuminé tous les cœurs, les a comblés de
confiance et d'amour.

Nous saluons de nos espérances le berceau de l'auguste enfant. que tous à un
trépas au même vœux que celles des Napoléons son père et son aïeul soit inspirées
de force, de vigilance, de prudence et de justice ! Fils aîné de l'Église qui à l'exemple de ses
aïeux, la foi catholique fasse ses plus chères dévotions. Héritier de rares talents de son père
et de la tendre pitié de sa mère, protégé du Ciel il régnera sur les vœux de ses sujets, il
aura l'amour et les sympathies de ses peuples, le plus ferme appui d'un trône, le plus
le plus digne d'un roi d'un Potentat, et vous avec nous, vivrant dans nos enfants comme
dans d'autres nos mêmes, jouirons encore au siècle à venir des faveurs et des bienfaits de votre
règne.

Nous saluons de nos vœux les plus ardents le premier-né de votre Majesté, titre
de Grandeur pour le premier, il est un gage de durée de la Dynastie des Napoléons, de
Sécurité et de prospérité pour la France.

Royauté, fidélité, abnégation et amour, voilà, Sire, le serment que nous à votre Majesté
la municipalité de la petite commune de Beaufort, voilà quelle sera de vous.

Vive l'Empereur, vive le prince impérial, vive la France ! ! Voté en Conseil et

En Conseil municipal je dis en assemblée municipale publique les ans, mois et jour
ci devant. Et ont signé tous les membres du Conseil, les fonctionnaires publics les
agents employés dans la Commune et autres principaux habitants

Michez Elieel Darjat Gaillarde Gadouet Bief
viatait Morel Dumont Ger Gondey J. M. Roubaud
maire

Souvenirs d'enfance : les conscrits

Acette époque, les classes étaient bien plus nombreuses qu'aujourd'hui. Ainsi, celle de 1922 comptait 14 conscrits, celle de 1926, 18. Tout au long de quinze jours du mois de février, bardés de rubans tricolores et de couleur, à la ceinture, en bandoulière, au chapeau, les conscrits arboraient diverses cocardes achetées au chef-lieu du canton, le jour du Conseil de Révision. Drapeau tricolore en tête, brodé au centre en grosses lettres du nom de BEAUPONT et de l'année de la classe, ils étaient conduits par un musicien engagé pour la tournée, qui jouait de la clarinette. Ils traînaient de maison en maison, de ferme en ferme, quêtant des œufs, du beurre, de la farine (pour leur journée « matefaims ») et de l'argent pour couvrir leurs frais. Il était de bon ton de leur offrir à boire. De ce fait, c'était une campagne extrêmement pénible pour la santé de chacun. C'était à celui qui tiendrait le coup le plus longtemps.

Classe 1968 : dépôt d'une gerbe au monument aux morts par Jocelyne Gouly et Serge Piroux



allait d'abord à la messe, enrubannés à l'excès. Leurs places étaient retenues devant l'autel. L'église connaissait, ce jour là, une affluence inhabituelle. Quelques conscrits remplaçaient les enfants de chœur pour servir la messe et passer dans les travées pour offrir la brioche bénite qui remplaçait le pain béni ordinaire. Les enfants, n'ayant plus aucune retenue, récupéraient le plus de morceaux possible en se bousculant et en piaillant, au grand émoi des religieuses qui n'arrivaient pas à rétablir l'ordre.

La sortie de la messe était grandiose. Musique en tête (clarinette et tambour), drapeau déployé, se tenant par le bras, les conscrits, en vagues, sautaient et « huchaient », suivis par les « croutonniers » qui ont un an de moins. Ceux-ci portaient, à tour de rôle, et à bout de bras, la « pârchâ », la perche qui était un baliveau aussi lourd que possible pour qu'on ne la leur vole pas. Cette perche avait le tronc complètement dénudé. On n'avait gardé que le bouquet terminal. Ce bouquet portait, suspendu au bout d'une corde, un gros croûton de pain (d'où le mot « croutonnier »). Ces perches étaient parfois d'une belle taille puisque certaines dépassaient les fils téléphoniques.

Les croutonniers étaient suivis des « grappins de poes » qui portaient la cuillère en bois et le grappin, instruments en bois servant à délayer les gaudes.

Les enfants, très excités, pleins d'admiration, fermaient la marche, en criant et en sautant, singeant ainsi leurs aînés.

Le cortège descendait jusqu'au bas du bourg puis remontait. Chaque café absorbait (tour à tour, pour ne pas faire de jaloux) tous ces jeunes en folie.



Classes 1967 à 1970

Parmi les musiciens, on se souvient de Henri Puvilland (clarinette), Marcel Gonnet (clarinette), Emile Journet (clarinette), Alphonse Journet (tambour). Ce dernier habitait « Le Villard » de Domsure, il battait du tambour, souvenir de son séjour au régiment. Il venait à pied du « Villard » et, à partir de « Ringe », on entendait ses roulements. Il descendait le bourg, « droit comme un I », sans voir personne, avec un air sévère, et rejoignait les conscrits au sortir de la messe.

Chaque soir, ceux-ci dînaient dans la famille de l'un des leurs. C'était un événement ! Les cuisinières faisaient des prodiges pour soutenir la comparaison. Les jeunes filles du pays et des hameaux alentours venaient à la fin du repas pour danser jusqu'à une heure avancée de la nuit. Ils n'oubliaient pas leurs conscrites à qui ils portaient une cocarde en grande cérémonie.

Le dimanche de leur banquet était un grand jour. Ils

Après la photo traditionnelle (des conscrits seulement), tous s'engouffraient au lieu de leur banquet qui se poursuivait tard dans la nuit.



Classes 1967 à 1970



12 & 13 avril 2003 : Les pompiers accueillent le parcours sportif cantonal



Présentation du livre des richesses touristiques et archéologiques du canton de Coligny - en décembre 2003 par l'équipe de bénévoles qui a œuvré à la recherche de documents, d'informations pour le chapitre « découverte de Beaupont ». Au fil des pages de ce livre, largement illustré, la richesse du canton et de ses neuf communes à travers son histoire, sa culture, ses légendes et traditions, ses personnages célèbres... ne peut que réveiller la curiosité du lecteur.



27 mars 2004 : Cours de recyclage chez les pompiers (Geoffrey Baud)



Le groupe musical du foyer Saint Joseph a fait sensation lors de la soirée - ballade en musique - organisée par la Communauté de Communes du canton de Coligny dans les rues de Salavre le 1 juin 2004. Ils ont offert une prestation originale et de qualité, accompagnés ici par leur professeur de musique Nicolas Soulier à la guitare. Un grand pas au-delà des différences, une belle leçon de vie, pour un bonheur évident de la part des jeunes.



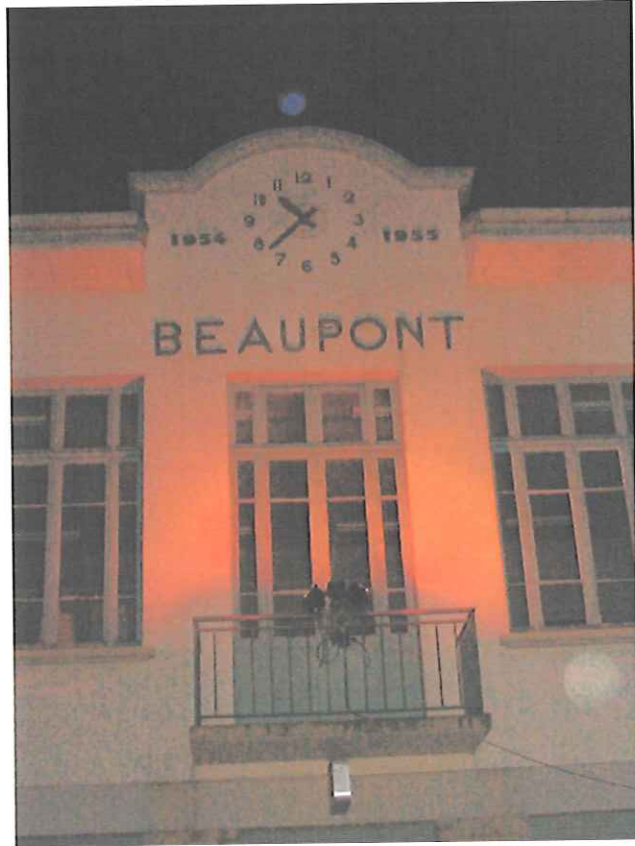
Les pompiers du centre de première intervention ont ouvert leurs portes au public le 19 juin 2004.



2004 : Prix d'excellence au concours départemental de fleurissement pour la très belle 1ère place -catégorie moins de 500 habitants-. 2ème prix par l'Association Touristique du Revermont.



Et non, ce n'était pas un poisson d'avril. Mais ce 1er avril 2005, Georges Lombard a bel et bien coupé les sapins secs et vieillissant dans la cour de l'ancienne école des filles



Du rose plein les yeux : la commune a illuminé la façade de la mairie en rose du 4 au 17 avril 2005 pour promouvoir la campagne de prévention du dépistage du cancer du sein.



Exercice d'évacuation incendie à l'école publique le 24 juin 2005. Après sonnerie de l'alarme, les enfants ont quitté les salles de classe sans paniquer, en respectant les consignes des enseignants.

Vendredi 5 août 2005 : le conseil municipal à la rencontre de la population.
La population "ancienne" à la rencontre de la nouvelle !



Accueillir la population, c'est aussi toute une intendance !



Toute la famille Desmaris au rendez-vous





Samedi 22 janvier 2005 : toute une jeunesse en fête pour la journée des conscrits



La neige n'a pas détourné les 101 convives qui ont participé à la fête des classes en 5 et 0 le samedi 26 février 2005.



Le centre communal d'action sociale associé au comité des fêtes ont honoré leurs aînés samedi 10 septembre 2005. Angéline Bécryziat et Henri Frontin étaient les doyens du jour.



3 décembre 2005 - halte des amis de rugby Bény Villemotier dans le cadre le téléthon



Décembre 2005 : 40 colis de Noël confectionnés par le CCAS à leurs aînés (manque Martine GRÉGAUD)

La vie associative

Comité des fêtes	Jean Luc LOMBARD	Charangeat 01270 BEAUPONT'	Tél. 04.74.51.26.15
Amicale Sapeurs Pompiers	Olivier PERRIN	La Grange Maigre "	Tél. 04.74.51.22.08
Club de l'amitié	Michel TEPPE	Le chêne	
Anciens combattants	Roger BOUILLLOUX	Filion	Tél. 04.74.51.23.63
Association Mosaïque	Christine MICHEL	Les Cours 01270 DOMSURE	Tél. 04.74.51.21.86
Société de chasse	Guy SOCHAY	Charangeat	Tél. 04.74.51.29.19
Société de pêche	Gilbert PUVILLAND	Le bourg	Tél. 04.74.51.22.96
Sou des écoles	Sophie VICHIERD	La Nicolière	Tél. 04.74.51.27.30
Restaurant scolaire	Gérard JANODET	Les Ferrières	Tél. 04.74.51.29.13
Espérance Beaupont/Domsure	Guy MOREL	Le bourg	Tél. 04.74.51.22.20
Amicale Tennis	Grégory GOULY	Le bourg	Tél. 04.74.51.25.19
Amicale anciens pompiers	Raphaël MOREL	Ringe	Tél. 04.74.51.22.42
Amicale anciens combattants FFI.	Marcel BEISSON	Le bourg	Tél. 04.74.51.22.04
Comité de fleurissement	Micheline LHEUREUX	Le Moulin Niat	Tél. 04.74.51.21.98
Union Sportive (football)	Gilles LAMBERT	La Croix Perron	Tél. 04.74.51.28.75
La Shainsociation	Jimmy NAUDIN	Ringe	Tél. 04.74.51.27.91
Club des passionnés de l'auto	Jean-Claude THENON	Les Blaizoux 01270 PIRAJOUX	Tél. 04.74.51.27.57

Volontairement, vous ne retrouverez pas de photos du club de l'amitié, de la société de pêche, de l'amicale tennis ni des anciens combattants. Des pages spéciales leur sont réservées.



Juin 2003 : stage peinture sur objets

28 juillet 2003 : le ball-trap, c'est aussi la corvée de ramassage





Vogue 2003 :
défilé humoristique et
battage à l'ancienne



9 octobre 2003 : scrabble tous les vendredis



5 janvier 2004 : des rois à la cantine



Depuis 2004, avec Mosaïque, des stages de vannerie animés par Jean-Claude Bernard



20 mars 2004 : matinée conviviale consacrée à l'entretien du matériel de l'inter-sociétés.



19 juin 2004 : paëlla du foot



Vogue 2004 : un peu de repos juste avant le défilé



Vogue 2004 : pour un tour d'hélicoptère



Vogue 2004 pour un concert inédit 100% beauportois



Vogue 2004 : de bien étranges personnages !



8 décembre 2004 : expo à la bibliothèque sur le chocolat avec Jean-Claude Renoud, pâtissier à Marboz



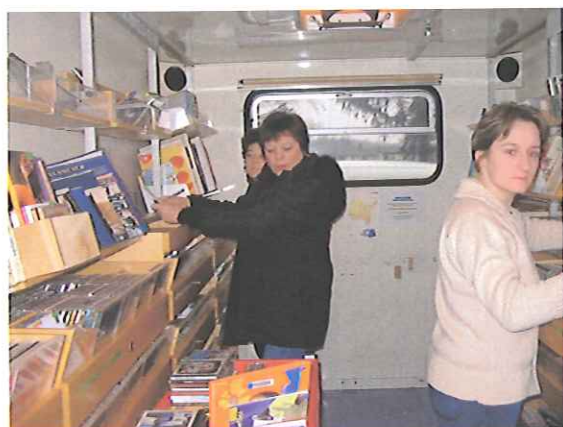
22 janvier 2005 : matinée vente civier du fleurissement



22 janvier 2005 : matinée vente civier du fleurissement



Février-mars 2005 : expo à la bibliothèque sur les conscris



Depuis février 2005, des CD musicaux à la bibliothèque



5 mars 2005 : dédicace à la bibliothèque du livre "Mémoire du Cyclisme" par son auteur Roger Guillerminet et Roger Pingeon, sportif



5 mars 2005 : vente de boudin par le comité des fêtes et le comité de fleurissement. Certains s'activent, d'autres réfléchissent...



16 janvier 2005 : le repas choucroute a permis à l'Espérance de verser 1250 euros aux sinistrés sud-asiatiques, Sont-ils bien d'accord sur les comptes ?



Juin 2005 : un bel exemple d'entraide entre associations : don de la société de chasse et de l'amicale des pompiers au restaurant scolaire



14 juillet 2005 : notre député Jean-Michel Bertrand pour la moisson à l'ancienne à la Grange Maigre



Avec les conseils avisés de Fernand et de Georges



5 février 2005 : repas de la chasse



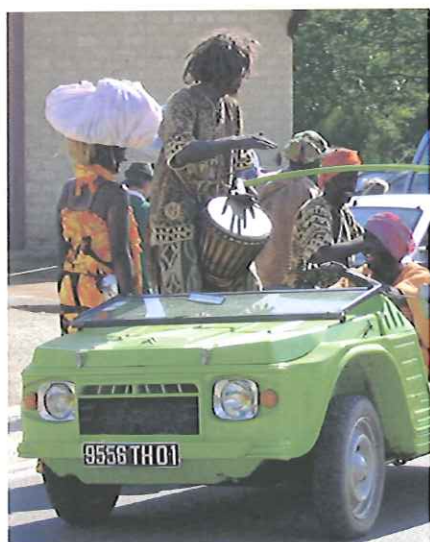
2 juillet 2005 : repas champêtre pour la grande famille des pompiers



Juillet 2005 : une nouvelle activité, la mosaïque



27 août 2005 : soirée champêtre poulets de Bresse



Vogue 2005 : les pays du monde



Spectacle champêtre de la troupe : "Voyages en scène"



Des ferronniers d'art à la vogue 2005



2 octobre 2005 : qu'elles sont délicieuses les galettes du foot !



Octobre 2005 : stage de peinture sur porcelaine



18 octobre 2005 : dégustation des plats d'autrefois à la bibliothèque



15 octobre 2005 : belote et tartiflette du sou des écoles



3 décembre 2005 : mon beau sapin !



18 février 2006 : stage de taille des arbres au musée du Revermont

Amicale des Anciens Combattants

L'amicale des anciens combattants, présidée par Roger Bouilloux, compte 23 adhérents.

LE BUREAU EST COMPOSÉ COMME SUIT :

Président : Roger Bouilloux
Vice-Président : René Bouvard
Secrétaire et Trésorier : Roger Chagnard
Porte drapeau : René Girard
Porte drapeau suppléant : René Bouvard

L'amicale commémore le 19 mars, le 8 mai et le 11 novembre, renforcés par la participation de la fanfare Music'Harmonie de Marboz, en présence des anciens combattants, du conseil municipal, des sapeurs pompiers, des membres du centre communal d'action sociale, des présidents des sociétés, des enseignants accompagnés de quelques élèves, et d'habitants de la commune.

Le 8 mai revêt un éclat particulier. Les anciens combattants de Beaupont, Domsure et Pirajoux se retrouvent pour leur banquet annuel. Ce regroupement a été mis en place par les anciens combattants de 14-18, puis les anciens combattants de 39-45 et ceux d'Algérie.

Le 11 novembre 2005, le diplôme de l'Union Fédérale a été attribué à Gilbert Ferthet ainsi qu'à Marc Comas, tous deux anciens combattants d'Algérie. Georges Lombard a reçu la médaille de bronze de l'Union Fédérale en sa qualité d'ancien combattant de 39-45 (résistant).



11 novembre 2005



11 novembre 2004 - Lecture par Céline Bouvard du message du ministre délégué aux anciens combattants, en présence de Music'Harmonie

Tous les anciens combattants d'Algérie possèdent la médaille commémorative AFN avec barrette, ainsi que la croix du combattant.

Lors du décès d'un adhérent, une délégation de Domsure et Pirajoux est présente avec son drapeau respectif.

Chaque année, une délégation participe au congrès départemental. En cette année 2005, il avait lieu le 15 avril à Belley.



2005 : 30 ans de présidence pour Roger Bouilloux

Le club de l'amitié

Le club du 3ème âge, tel était son nom à l'époque, est une association loi 1901 créée en 1976 sur la proposition de Camille Germain, maire, et à l'initiative de plusieurs habitants du village

Le 1er bureau sera ainsi constitué : Ernest Poncéty (président d'honneur), Victor Clermidy (président), Léa Guillot (vice-présidente), Roger Bourgeon (secrétaire), Cécile Prin (trésorière - remplacée en 1979 par Lucie Puvilland).

Cette association a sa caisse personnelle alimentée par une cotisation versée par chaque adhérent en début de saison et par deux subventions allouées par la commune et le centre communal d'action sociale. C'est ainsi que, pour améliorer la trésorerie, le président décida en 1986 d'organiser un concours de belote, une opération réussie qui sera reconduite jusqu'en 1997. Les réunions ont lieu dans la salle communale du bâtiment de l'ancienne école des filles le premier jeudi de chaque mois, de septembre à mai. Les premières années, les rencontres débutaient par une projection de diapositives commentées par Roger Bourgeon, se poursuivaient par des jeux divers (cartes, scrabble, nains jaunes, etc...) et se terminaient par « la tasse de l'amitié » accompagnée de petits gâteaux.



En 1991, après la démission de Roger Bourgeon et d'Irène Vacle, Marcelle Bonnet est nommée secrétaire, Marie-Louise Comas, secrétaire-adjointe. En 1994, Henri Guillemoz et Eliane Benhacène rejoignent le bureau.

A sa création, le club comptait une soixantaine de personnes, mais, au fil des années, l'effectif des adhérents diminue. Avec l'arrivée, dans les années 1997-1998, de nouveaux et jeunes retraités, ce sont ainsi une cinquantaine de membres qui se réunissent régulièrement.

A la rentrée 1999, Noëlle Basset, Nicolle Gaillard, Yvonne Bouilloux et Robert Guillot intègrent le bureau.

A l'assemblée générale du 19 octobre 2000, le bureau est constitué ainsi : Marcel

Beisson (président), Noëlle Basset (vice-présidente), Marcelle Bonnet et Nicole Gaillard (secrétaires), Andréa Sulpice et Yvonne Bouilloux (trésorières), Georges Lombard, Paul Mayer, Henri Guillemoz et Robert Guillot (assesseurs).

Au cours de cette même assemblée générale, le club du 3ème âge est rebaptisé « le club de l'amitié ».

A l'assemblée générale du 17 octobre 2002, Micheline Lheureux, Marthe Pigeon et Madeleine Sestier rejoignent le bureau.

Bienvenue à ces nouveaux membres qui, avec les anciens, essaient de diversifier les activités pour le plaisir de tous : diapositives commentées par Michel Teppe, jeux divers (cartes, scrabble, etc...) et marche par beau temps, au gré de chacun, dans le village. L'après-midi se termine par un goûter fort apprécié, un goûter parfois offert par différentes sociétés locales ou des particuliers (galettes accompagnées d'un rosé, bugnes). Tous les amis du club expriment leur gratitude envers ces généreux donateurs.



Depuis sa création, quelques changements sont intervenus au sein du club avec l'arrivée de nouveaux adhérents.

En 1983 et 1986, sont entrés au bureau Jeanne Vialait, Jean Seguin, Andréa Sulpice (trésorière depuis 1987 suite au décès de Lucie Puvilland), Gabriel Jannet et Paul Paccoud.

En 1987, Victor Clermidy propose à sa succession Marcel Beisson. Un nouveau bureau est formé lors de l'assemblée générale du 6 octobre 1988 : Marcel Beisson (président), Jean Seguin (vice-président), Andréa Sulpice et Jeanne Vialait (trésorières), Roger Bourgeon et Irène Vacle (secrétaires), Lucien Putin, Georges Lombard et Paul Mayer (membres assesseurs).



Un repas « de rentrée » a lieu en début de saison en octobre, un délicieux repas préparé par des membres du club (Georges, Andréa et les autres) ou parfois un traiteur local. Les dames de l'association et Robert s'occupent du service avec application. L'assemblée générale annuelle termine l'après-midi. En mai, un second repas réunit les adhérents. Ces deux journées se déroulent dans la bonne humeur avec chansons et bonnes histoires.



Après un bail de 17 années à la présidence, Marcel Beisson décide de se retirer en 2004 et profiter ainsi pleinement de sa retraite. Avec également la démission de Noëlle Basset et de Paul Mayer, un nouveau bureau est constitué lors de l'assemblée générale du 21 octobre de cette même année.



Enfin, pour clôturer la saison, un voyage d'une journée est programmé afin de découvrir des régions nouvelles.



L'ACTUEL BUREAU

Président : Michel Teppe
 Vice-présidente : Marthe Pigeon
 Trésorière : Yvonne Bouilloux succède à Andréa Sulpice à la rentrée 2005
 Trésorier-adjoint : Robert Guillot
 Secrétaire : Marcelle Bonnet
 Secrétaire-adjointe : Nicolle Gaillard
 Membres assesseurs : Georges Lombard, Henri Guillemoz, Guy Sochay, Andréa Sulpice, Micheline Lheureux, Madeleine Sestier, Monique Grandjean.



Une exposition vente d'objets réalisés par les adhérents est organisée en 2003. Reconduite en 2004, cette manifestation est programmée pour 2006.



Société de pêche "Le Sevron"

Notre commune a le privilège « naturel » d'être bordée par deux rivières, à l'Est « Le Solnan », à l'Ouest « Le Sevron ». Il apparaît donc légitime que nos concitoyens s'adonnent depuis toujours à la pratique de la pêche tant pour le loisir aujourd'hui, que pour se nourrir à une certaine époque.

La pêche est réglementée et nécessite le port d'un permis. Jusqu'en 1949, les pêcheurs locaux s'acquittèrent de l'obtention de ce droit dans une société extérieure.

Le 19 mars 1949, un groupe de passionnés de la pêche créera la première société de pêche de Beaupont « Le Sevron », société agréée en préfecture le 3 avril 1949.

Le 1er bureau sera constitué d'Auguste Bourgeon (président), M. Fevre et Louis Chanel (vice-présidents), Jules Barnez (secrétaire), Alphonse Bouvard (trésorier).

Cinq présidents se succéderont : Auguste Bourgeon (1949-1951), M. Fevre (1951-1958), Henri Cavard (1958-1963), Armand Puvilland (1963-1982) et Gilbert Puvilland, actuel président depuis 1982.

Ces différents présidents, aidés des membres du bureau et parfois d'amis pêcheurs bénévoles, veilleront à la bonne tenue de la société et des cours d'eau. Des alevinages, entretiens de berges, parkings, passerelles sont régulièrement réalisés.

Les poissons peuplant nos rivières sont les classiques d'eaux douces comme carpes, brochets, perches, anguilles, gardons, chevres, goujons, ablettes, truites, sandres, poissons chats...

A noter que dans le cadre du contrat de rivière Saône signé en juillet 2002 pour une durée de 5 ans, nos cours d'eau se trouvent concernés et différents travaux d'aménagement sont envisagés sur nos rivières pour les années à venir (retenues, vannages, frayères...).

En règle générale, les eaux des rivières « Le Solnan » comme « Le Sevron » sont de bonne qualité, les pollutions avérées sont rares.

25 novembre 2005 : la neige n'effraie pas le président, Gilbert Puvilland



RAPPELONS QUELQUES DATES IMPORTANTES POUR LA SOCIÉTÉ :

- 1966 - curage du Sevron
- 1971 - premier concours qualificatif au critérium de l'Ain
- 1987 - premier alevinage en anguilles
- 1988 - sauvegarde de la pêche au carré
- 1989-1990 - réciprocité Val de Saône
- 1991 - première fête de la pêche pour les écoles avec la société de pêche de Domsure
- 1996 - mise en place du concours de la plus grosse prise avec Domsure
- 1997 - visite de la pisciculture Teppe à Polliat pour les enfants des écoles
- 1999 - concours du cinquantenaire



1er juin 2003 :
Jean-Claude Michon avec un
brochet de 3,950 kg



Meilleures prises 2004



Un beau brochet de 92 cm pour 5,060 kg :
2005, François et Jean-Pierre Ferthet

Depuis quelques années, tant au niveau national que local, le nombre des adeptes de la pêche se réduit. En conséquence, les petites sociétés ont de plus en plus de mal à se subvenir tant au point de vue humain que financier. Les sociétés de pêche de Beupont et Domsure, oeuvrant déjà conjointement pour différentes actions, ont

décidé en 2005 la dissolution de leurs sociétés respectives. La société de pêche APPMA (Association Agréée pour la Protection du Milieu Aquatique) Beupont Domsure est née par décision entérinée le dimanche 2 septembre 2005, une naissance effective au 1er janvier 2006.

LE NOUVEAU BUREAU

Gilbert Puvilland : président
 Michel Billet : 1er vice-président
 Pierre Christophe : 2ème vice-président
 Jean-Claude Bozon : secrétaire
 Michel Pauget : secrétaire adjoint
 Gérard Janodet : trésorier
 Georges Puthet et Dominique Maitrepierre : trésoriers adjoints
 Les assesseurs : Fernand Maréchal, René Pépin, Jean-Paul Maréchal, Jean Seguin, Didier Daujat, Thierry Jaillet, Michel Faraboz, Christian Paganelli, Patrick Joux, André Maitre, Hugues Duval, Gérard Ferthet, Bernard Verne, Urbain Jaillet, Sylvain Joly, Georges Françon, Edouard Crozet, Jean-Paul Michel



17 juin 2003 : exposition de matériel de pêche



2 septembre 2005 : nouveau bureau



17 juin 2005 : journée pêche avec l'école. Thibaut, grand vainqueur, avec 7 poissons.



Le seul produit des ventes de cartes ne permet pas de tout financer, différents concours sont organisés fin juin afin d'assurer la trésorerie de la société.

L'amicale tennis

L'amicale de tennis de Beaupont - Domsure vient de fêter ses 20 ans. Vingt années qui lui ont permis d'organiser et de promouvoir la pratique du tennis "loisir". L'amicale n'est ainsi pas affiliée à la Fédération Française de Tennis.

Elle compte environ 30 adhérents de tous âges et niveaux (!).

L'association a à sa disposition un court extérieur, lequel peut être éclairé pour jouer plus longtemps en soirée.

Pour pratiquer ce sport, des cartes d'accès annuelle ou horaire sont en vente à la boulangerie Teillard.

LE BUREAU ORGANISE DEUX RENDEZ-VOUS ANNUELS

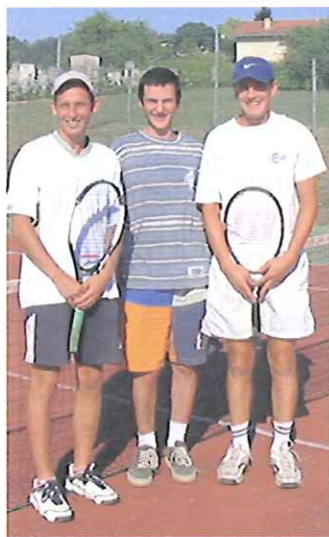
- Un tournoi, ouvert à tous, en juin et juillet - Mme Prost, Christine Carafa, Olivier Vittori, Stéphane Morel, Loïc et Guillaume Moiraud, Sébastien Vicherd sont quelques lauréats de ces vingt années.
- Des cours, à destination des enfants et adultes, sont dispensés par Sébastien, Tanguy et Grégory (cours tous les vendredis, d'avril à juin). Cette année, 24 "élèves" ont pu découvrir ou se perfectionner à ce sport.

Début juillet, un sympathique barbecue, réunissant enfants, parents, adhérents et membres du bureau, est venu clôturer la fin des cours.

COMPOSITION DU BUREAU

Président : Grégory Gouly (tél. 06.79.05.98.48)
Vice-Président : Tanguy Grégaud
Trésorière : Sophie Vicherd (tél. 04.74.51.27.30)
Secrétaire : Cécile Putin

N'hésitez pas à nous contacter pour jouer ou tout simplement pour nous rencontrer.



19 juillet 2003 : finale tournoi avec la bonne humeur de Sébastien, Grégory et Guillaume

LES TARIFS 2005

* Famille :	60 €
* Couple :	45 €
* Adulte :	30 €
* Enfant de 12 à 18 ans :	15 €
* Enfant de moins de 12 ans :	8 €
* Ticket horaire :	3 €



26 juin 2004 : pique-nique sympa et remise de médailles bien méritées pour la fin des cours



25 juillet 2005 : les 20 ans de l'amicale. Les enfants, le bureau

Manifestations 2006

JANVIER

- Jeudi 5 Don du sang CORMOZ (10 à 12 h 30)
Dimanche 8 Réunion Intersociétés BEAUPONT
Mardi 10 Don du sang COLIGNY (10 à 12 h 30)
Jeudi 12 Repas Club de l'Amitié BEAUPONT
Dimanche 15 Choucroute paroissiale DOMSURE
Samedi 21 Banquet des Conscrits BEAUPONT
Bal des Conscrits BEAUPONT
Vente civier Comité de Fleurissement BEAUPONT
Dimanche 29 Loto Sou des Ecoles DOMSURE

FÉVRIER

- Samedi 4 Repas société de Chasse BEAUPONT (midi)
Crêpes des conscrits DOMSURE
Dimanche 5 Repas Sainte Agathe DOMSURE
Assemblée générale Comité Fleurissement
DOMSURE
Vendredi 10 Assemblée générale Amicale Pompiers
BEAUPONT
Samedi 11 Repas Comité des Fêtes DOMSURE
Vendredi 17 Assemblée générale amicale donneurs sang
VILLEMOTIER
Samedi 18 Concours de belote USDB DOMSURE
Samedi 25 Banquet des Classes BEAUPONT

MARS

- Samedi 4 Vente boudin Comité des Fêtes et
Fleurissement BEAUPONT
Samedi 11 Banquet des Classes DOMSURE
Samedi 18 Concert association paroissiale église BEAUPONT
Dimanche 19 Assemblée générale A. Combattants +
Cérémonie DOMSURE
Cérémonie du souvenir A. Combattants
BEAUPONT
Vendredi 24 Concert harmonies Coligny & Marboz à
BEAUPONT
Samedi 25 Journée conviviale entretien matériel
intersociétés BEAUPONT
Soirée théâtre comité des fêtes BEAUPONT

AVRIL

- Jeudi 6 Don du sang BEAUPONT (10 à 12 h 30)
Mardi 18 Don du sang COLIGNY (16 à 19 h)

MAI

- Samedi 6 Fête patronale DOMSURE
Dimanche 7 Fête patronale DOMSURE
Lundi 8 Fête patronale DOMSURE
Lundi 8 Cérémonies du souvenir A. Combattants
BEAUPONT & DOMSURE
Banquet Anciens Combattants BEAUPONT
Samedi 13 Concert Shainsociation
Jeudi 18 Sortie Club de l'amitié BEAUPONT

JUIN

- Vendredi 2 Concours de pétanque USDB DOMSURE
Samedi 3 Assemblée Générale 1er Bataillon
FTP COLIGNY
Dimanche 11 Vente d'objets Club de l'Amitié BEAUPONT
(sous réserve)
Samedi 17 Repas USDB BEAUPONT
Samedi 24 Journée interne tennis enfants et repas
Dimanche 25 Concours de pêche qualificatif BEAUPONT
Mardi 27 Gala Mosaïque DOMSURE

JUILLET

- Samedi 1er Repas des Anciens DOMSURE (offert par
le CCAS)
Du 3 au 7 Journée interne Amicale Pompiers BEAUPONT
Vendredi 7 Voyage Amicale Anciens Pompiers de BEAUPONT
Concours pétanque Restaurant Scolaire
DOMSURE (nocturne)
Week-end 8 & 9 Voyage Amicale Pompiers BEAUPONT
Dimanche 9 Vide grenier Comité des Fêtes DOMSURE
Jeudi 13 Concert & bal en plein air Comité des Fêtes
BEAUPONT
Vendredi 14 Moisson à l'ancienne à BEAUPONT à
"La Grange Maigre"
Mardi 18 Don du sang COLIGNY (16 à 19 h)
Samedi 22 Finales tournoi - Amicale Tennis BEAUPONT
Samedi 29 Ball trap BEAUPONT (repas soir)
Dimanche 30 Ball trap BEAUPONT (repas midi et soir)

AOÛT

- Vendredi 4 Fête patronale BEAUPONT
Samedi 5 Fête patronale BEAUPONT
Dimanche 6 Fête patronale BEAUPONT
Lundi 7 Fête patronale BEAUPONT
Samedi 19 Tournoi de onze USDB DOMSURE
Samedi 26 Soirée poulets de Bresse Amicale Pompiers
BEAUPONT
Jeudi 31 Don du sang DOMSURE (10 à 12 h 30)

SEPTEMBRE

- Vendredi 1er Assemblée générale Mosaïque DOMSURE
Samedi 9 Repas Anciens BEAUPONT (offert par Comité
des Fêtes & CCAS)
Repas Comité des Fêtes DOMSURE
Vendredi 15 Assemblées générales Restaurant Scolaire &
Sou Ecoles DOMSURE
Dimanche 17 ou 24 Vente tartes au feu de bois
USDB BEAUPONT & DOMSURE

OCTOBRE

- Samedi 7 Repas interne Pêche à DOMSURE
Samedi 14 Concours belote Sou des Ecoles BEAUPONT
Mardi 17 Don du sang COLIGNY (10 à 12 h 30)

NOVEMBRE

- Samedi 4 Vente boudin USDB DOMSURE
Banquet Amicale Pompiers BEAUPONT
Samedi 11 Cérémonies du souvenir A. Combattants
BEAUPONT & DOMSURE
Repas tête de veau Comité des Fêtes
DOMSURE (midi)
Jeudi 16 Diapos Anciens Pompiers BEAUPONT (après-midi)
Samedi 25 Repas de Chasse DOMSURE

DÉCEMBRE

- Samedi 2 Repas Sou des Ecoles DOMSURE
Mercredi 13 Repas Noël Club du 3ème âge DOMSURE
Samedi 16 Tirage tombola Comité Fleurissement BEAUPONT

